



**INSTRUMENT EUROPÉEN  
DE VOISINAGE ET DE PARTENARIAT**

**TUNISIE**

**DOCUMENT DE STRATÉGIE  
2007 - 2013  
&  
PROGRAMME INDICATIF NATIONAL  
2007 - 2010**



## ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AA	Accord d'association (avec l'Union européenne)
AFD	Agence française de développement
AMF	Accord multifibres
APD	Aide publique au développement
AT	Assistance technique
BAD	Banque africaine de développement
BEI	Banque européenne d'investissement
BM	Banque mondiale
CAS	Country assistance strategy (BM)
CE	Commission européenne
DSP	Document de stratégie par pays
EB	Exercice budgétaire
FAS	Facilité d'ajustement structurel
FEMIP	Mécanisme pour l'investissement et le partenariat euroméditerranéen (Facility for Euro-Mediterranean Investment and Partnership)
FMI	Fonds monétaire international
GT	Gouvernement tunisien
GTZ	Office allemand de la coopération technique
IEDDH	Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme
IEVP	Instrument européen de voisinage et de partenariat
MENA	Région Moyen-Orient et Afrique du Nord
MDCI	Ministère du développement et de la coopération internationale
M€	Millions d'euros
NU	Nations Unies
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
P3A	Programme d'accompagnement de l'accord d'association
2PA	Programme d'accompagnement du plan d'action voisinage
PAE	Programme actif de l'emploi
PAV	Plan d'action de la politique européenne de voisinage
PEV	Politique européenne de voisinage
PIB	Produit intérieur brut
PIN	Programme indicatif national
PME	Petite et moyenne entreprise
PNP	Prêts non performants
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
R&D	Recherche et développement
S&E	Suivi et évaluation
SWAP	Approche sectorielle
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne
ZLE	Zone de libre échange

---

### **Taux de change et unité monétaire**

Unité monétaire = dinar tunisien (DT)

1€=1,6170 DT (28.11 2005)

1€= 1,1712 US\$ (28.11 2005)

## Table des matières

- 0. Sommaire**
- 1. Objectifs politiques de l'UE**
- 2. Politique du gouvernement tunisien**
- 3. Analyse du pays**
  - 3.1 Situation politique
  - 3.2 Situation économique et sociale
  - 3.3 Politique environnementale
  - 3.4 Défis à moyen terme
- 4. Programmes de coopération**
  - 4.1 Programmes communautaires
  - 4.2 Enseignements de la coopération passée
  - 4.3 États membres et autres bailleurs
- 5. Réponse stratégique de l'UE (2007-2013)**
  - 5.1 Principes et objectifs généraux
  - 5.2 Priorités et objectifs spécifiques de la coopération
  - 5.3. Complémentarité et cohérence avec le document de stratégie régional et les autres instruments de la PEV
- 6. Programme indicatif national (2007-2010)**
  - 6.1 Contenu et séquence du programme
  - 6.2 Gouvernance économique, compétitivité et convergence avec l'UE
  - 6.3 Amélioration de l'employabilité des diplômés
  - 6.4 Développement durable
  - 6.5 Questions transversales
- Annexe 1 La Tunisie en bref
- Annexe 2 Carte de la Tunisie
- Annexe 3 Profil migratoire
- Annexe 4 Politiques sectorielles
- Annexe 5 Objectifs du Millénaire pour le développement
- Annexe 6 Profil environnemental
- Annexe 7 Programmes de coopération de l'UE
- Annexe 8 Secteurs de concentration des États membres et autres bailleurs
- Annexe 9 Programmes des États membres et Commission par secteur (matrice)
- Annexe 10 Modalités de l'appui de la BEI

## 0. SOMMAIRE

Le présent document de stratégie par pays (DSP) établit un cadre stratégique pour la coopération de l'UE avec la Tunisie au titre de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) au cours de la période 2007-2013 (allocation nationale). Le programme indicatif national (PIN) expose, en termes opérationnels, la réponse de la Commission pour la période 2007-2010 en mettant en exergue ses objectifs, les résultats attendus et les conditions à respecter dans les domaines de coopération prioritaires. Pour le PIN 2007-2010, le montant indicatif est de 300 M€.

La Tunisie participe à part entière au processus de Barcelone. Premier pays méditerranéen signataire d'un accord d'association (AA), en juillet 1995, elle figure parmi les cinq pays du sud de la Méditerranée à avoir adopté un plan d'action de la politique européenne de voisinage (PAV) en 2005 couvrant un agenda politique, économique et social ambitieux pour les trois à cinq années à venir et ayant fait l'objet de discussions détaillées dans les enceintes appropriées.

La Tunisie enregistre une croissance économique de 4 à 5% l'an depuis 15 ans et met en œuvre des réformes économiques tout en préservant une cohésion sociale. Ses performances économiques et sociales ont favorisé l'émergence d'une importante classe moyenne ; celle-ci souhaitera sans doute une participation accrue au processus décisionnel et une transparence et une redevabilité plus grandes (rôle renforcé de la société civile et du secteur privé). Ce développement sera essentiel pour favoriser une gouvernance plus dynamique dans un environnement plus ouvert. Par ailleurs, l'augmentation de l'investissement privé, indispensable au maintien d'une croissance élevée, passe nécessairement par une amélioration du climat des affaires et du fonctionnement de la justice.

Contrastant avec les performances du modèle économique et social tunisien, les volets politiques accusent des retards, importants pour certains d'entre eux - comme la liberté d'expression ou d'association. Outre les interrogations que ces retards suscitent concernant le pluralisme politique, ces retards peuvent aussi avoir des répercussions sur les progrès économiques et sociaux du pays.

Les caractéristiques de la stratégie sont déterminées par la nécessité de soutenir la réalisation des objectifs du PAV qui contribuera à établir une zone de paix, de stabilité et de prospérité. Toutefois, compte tenu des grandes difficultés d'exécution des projets MEDA de 3<sup>e</sup> génération et du démarrage récent du programme d'appui à la justice, la Commission préconise, pour la première période du DSP, d'intervenir au niveau de la bonne gouvernance économique. Dans cette perspective, les principaux axes du PIN 2007-2010 sont :

- La gouvernance économique, la compétitivité et la convergence avec l'UE ;
- la promotion des ressources humaines et l'amélioration de l'employabilité ;
- le développement durable.

La programmation (partie PIN) a été élaborée en étroite coordination avec les autorités tunisiennes et en cohérence avec les priorités nationales. L'intégralité du DSP a été communiquée aux autorités tunisiennes qui ont eu l'opportunité de faire des commentaires avant la tenue du comité de gestion. Une coordination avec les États membres et les principaux bailleurs multilatéraux a été assurée tout au long du processus.

L'avantage comparatif de la Commission en tant que bailleur, tel qu'il découle des enseignements de la coopération passée, la complémentarité avec les autres bailleurs ainsi que la cohérence de la politique européenne de voisinage (PEV) avec les autres politiques de l'UE (« policy mix ») ont été largement pris en considération.

## **1. OBJECTIFS POLITIQUES DE L'UE**

### **Objectifs généraux de la politique extérieure, de sécurité, de développement de l'UE**

**La politique extérieure de l'UE** vise à préserver ses valeurs communes, à promouvoir la paix et la sécurité en accord avec la Charte des NU et à promouvoir la coopération internationale. Elle vise également à développer et à consolider la démocratie et l'État de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Pour mettre en œuvre sa politique extérieure, l'UE dispose d'un large éventail d'instruments. La définition des objectifs de la coopération de l'UE avec la Tunisie conduira à sélectionner un ensemble cohérent d'instruments visant à en assurer la meilleure efficacité.

**La politique européenne de sécurité :** en décembre 2003, l'UE a adopté la « Stratégie de sécurité européenne » qui reconnaît qu'une Union de 25 États, rassemblant 450 millions d'habitants et représentant un quart du produit intérieur brut (PIB) mondial, est un acteur global. L'une des priorités identifiées par la Stratégie de sécurité européenne est le besoin « de promouvoir un cercle de pays bien gouvernés à l'est de l'Union et sur les bords de la Méditerranée avec qui des relations proches et de coopération puissent être établies. » La stratégie indique également clairement la nécessité de promouvoir un ordre fondé sur un multilatéralisme efficace et évoque la question de la sécurité d'approvisionnement en énergie de l'UE.

**La politique européenne de développement :** En décembre 2005, le Conseil européen a adopté une stratégie de l'UE pour l'Afrique, qui fournit un cadre stratégique à long terme pour l'interaction entre l'Europe et l'Afrique à tous les niveaux : avec les institutions panafricaines telles que l'Union Africaine, les organisations régionales et les administrations nationales. La stratégie repose sur trois piliers : (i) soutenir la paix, la sécurité et la bonne gestion des affaires publiques comme conditions préalables au développement, (ii) développer l'intégration régionale, le commerce et l'inter connectivité pour promouvoir le développement économique et (iii) améliorer l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation) et la protection de l'environnement. Pour les pays partenaires couverts par la politique de voisinage, la stratégie s'articule avec celle prévue pour l'Afrique en privilégiant les mesures visant à promouvoir des réformes politiques, économiques et sociales nécessaires à l'intégration dans l'espace euro-méditerranéen.

### **Objectifs stratégiques de coopération avec la Tunisie**

**L'accord d'association :** Depuis mars 1998, un accord d'association (AA) régit les relations bilatérales entre l'UE et la Tunisie. Il établit, à terme, une zone de libre-échange (ZLE) entre les deux parties. Il constitue le cadre de la coopération entre l'UE et la Tunisie dans les domaines politique, économique, social, scientifique et culturel. Il contient également des dispositions permettant de couvrir tant les questions politiques (internationales, internes, droits de l'homme et démocratie) que les questions de migration. Il s'inscrit dans le cadre du **processus de Barcelone** lancé en 1995 et basé sur le développement de la coopération au plan du dialogue politique et du partenariat économique et dans le domaine social et culturel. La Tunisie a joué un rôle dynamique

dans ce partenariat en parvenant rapidement à un accord d'association et en œuvrant de façon constructive comme coordinateur euromed au sein du groupe arabe.

**La politique européenne de voisinage :** En 2004, l'UE a lancé la politique européenne de voisinage (PEV) qui invite la Tunisie, ainsi que les autres pays voisins de l'UE, à créer ensemble une zone de paix, de stabilité et de prospérité. La PEV vise à prévenir l'apparition d'une nouvelle ligne de séparation entre l'UE et ses voisins en resserrant les relations dans le domaine de la sécurité et dans les domaines politique, économique et culturel. Elle répond également à l'un des objectifs de la « stratégie de sécurité européenne » qui établit la nécessité de renforcer la sécurité européenne dans son voisinage le plus direct. Les pays partenaires de la PEV bénéficieront de relations plus étroites avec l'UE, de la possibilité de participer à certains programmes européens, d'un intérêt direct dans le marché intérieur et d'un soutien à l'effort de réforme politique et économique.

Le rythme et l'intensité de ce processus dépendront de la volonté de chaque pays partenaire de s'engager dans ce vaste programme et des moyens dont il dispose pour le faire. La PEV prolonge et renforce le cadre actuel de coopération. Dans le cas de la Tunisie, des objectifs spécifiques ont été établis dans le cadre d'un plan d'action voisinage (PAV<sup>1</sup>) en vigueur depuis le 4 juillet 2005. Le PAV constitue un vaste instrument de coopération économique et politique qui permet de progresser dans la réalisation des engagements et des objectifs énoncés dans l'AA.

## **2. POLITIQUE DU GOUVERNEMENT TUNISIEN**

Les priorités du gouvernement sont définies dans les plans quinquennaux de développement économique et social, qui constituent le principal outil de programmation. Ces plans fixent les orientations stratégiques et les politiques prioritaires ainsi que les programmes d'investissement nécessaires à leur mise en œuvre et forment ainsi la base du budget d'investissement de l'État. Le XI<sup>e</sup> plan, couvrant la période de 2007 à 2011 devrait être adopté au premier trimestre 2007. A ce stade, l'analyse des priorités politiques du gouvernement doit donc se baser sur les priorités énoncées dans la note d'orientation du XI<sup>e</sup> plan, sur le programme présidentiel couvrant la période 2004-2009 ainsi que sur les grands chantiers en cours du X<sup>e</sup> plan. Les priorités politiques et sectorielles du gouvernement sont donc les suivantes :

**La politique de l'emploi,** afin de résorber le chômage structurel important, particulièrement chez les jeunes diplômés. L'objectif est de réduire le taux de chômage de 15% en 2001 à 14% en 2006 et à 13.1% en 2011. Il a été atteint en 2005 avec un taux ramené à 13,9%, mais la pression reste forte en raison de l'arrivée croissante de jeunes diplômés sur le marché du travail (université ouverte à tous et pic démographique en 2009), de la concurrence internationale accrue et des restructurations industrielles en cours (textile). La baisse du chômage des diplômés (à 14.1% en 2011) et l'accroissement

---

<sup>1</sup> [http://europa.eu.int/comm/world/enp/document\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/world/enp/document_en.htm)

du taux d'encadrement (17% en 2009) sont également des facteurs importants pour le développement d'une économie du savoir, priorité du XI<sup>ème</sup> plan.

**La consolidation de l'économie et l'accélération de la croissance**, supérieure à 6%, pour répondre aux défis sociaux et à l'objectif de convergence économique, est une priorité du XI<sup>e</sup> plan. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement vise une amélioration de la productivité globale des facteurs, des réformes structurelles favorisant la diversification des sources de croissance vers les secteurs à haute valeur ajoutée et fort contenu en savoir, ainsi qu'une intégration internationale accrue. Cette stratégie se traduit notamment par des politiques horizontales et sectorielles incitatives, un programme de mise à niveau des entreprises, la poursuite du programme de privatisations et l'accroissement des investissements privés dans les infrastructures publiques par les mises en concessions.

**Les politiques économiques et financières** occuperont une place importante dans le XI<sup>e</sup> plan et particulièrement l'amélioration de l'environnement des affaires, la politique de la concurrence, la politique commerciale focalisée sur le démantèlement tarifaire conformément à l'AA et l'optimisation du financement de l'économie et la réforme du secteur financier. Ces priorités se traduisent par les objectifs précis suivants : L'accroissement du taux d'épargne nationale à 23.2% en 2011 contre 21.4% en 2003 et sa contribution croissante au financement de l'économie à hauteur de 71.4% au cours du XI<sup>e</sup> plan contre 69% lors du X<sup>e</sup> plan, l'augmentation des investissements directs étrangers à 3% du PIB et la baisse du taux d'endettement de 50.2% en 2006 à 40.5% en 2011.

**La consolidation de la bonne gouvernance, de la transparence et les réformes législatives, institutionnelles et administratives correspondantes** sont mentionnés comme facteurs importants de croissance et de développement, mais ne semblent pas constituer de priorités propres de la note d'orientation. Les principales réformes identifiées sont : (i) l'adoption de modes de gestion modernes et efficaces au sein de l'administration, (ii) l'exploitation des nouvelles techniques et technologies de l'information, (iii) la poursuite des réformes du système judiciaire et (iv) l'instauration de la gestion budgétaire par objectif et (v) les réformes relatives à la consolidation de la déconcentration et la décentralisation. Leur importance justifierait une attention accrue et explicite à ces réformes dans le XI<sup>e</sup> plan.

**Le développement durable**, plus particulièrement la protection des ressources naturelles et de l'environnement ainsi que la lutte contre la pollution, semble constituer une priorité politique. Le X<sup>e</sup> plan prévoyait un budget de plus de 500 M€ pour la protection de l'environnement et soulignait son importance pour le développement du tourisme. Un ministère de l'environnement et du développement durable vient d'être institué lors du dernier remaniement gouvernemental. Ces thèmes sont également repris dans le programme présidentiel et le seront certainement aussi dans le XI<sup>e</sup> plan.

**L'intégration régionale** et internationale est fondamentale pour un pays comme la Tunisie, elle sous tend les objectifs de croissance économique visant une croissance des exportations de 8.1% au cours du XI<sup>e</sup> plan et semble à ce titre demeurer une priorité pour



le gouvernement, très engagé dans la libéralisation des échanges intra-maghrébins et arabes dans le cadre du processus d'Agadir. L'établissement de ZLE entre la majorité de ces pays et l'UE et l'instauration du cumul PAN-EURO-MED des règles d'origine devrait représenter une forte incitation pour l'approfondissement de l'intégration régionale. La Tunisie pourrait en être le principal bénéficiaire compte tenu de son développement avancé et de l'étroitesse de son marché intérieur. Consciente de cela, elle semble en faire une priorité à en croire son engagement pour une réouverture de la frontière entre le Maroc et l'Algérie.

**Le développement des ressources humaines, l'éducation et l'enseignement** sont des priorités sous-jacentes du XI<sup>e</sup> plan. Ces secteurs représentent l'essentiel du budget de l'État et on note une multiplication de réformes dans ces domaines (instauration du système LMD (licence, master, doctorat), reconnaissance mutuelle des diplômes, développement des filières qualifiantes, etc.), souvent soutenues par des programmes sectoriels communautaires. L'amélioration des chances de réussite des élèves et étudiants est la seconde priorité du président, après l'emploi, ces deux objectifs étant intimement liés. Ces secteurs seront certainement une priorité forte du prochain plan.

Enfin, la construction de **la société du savoir** et le développement des **technologies de l'information** sont des priorités affichées par le gouvernement depuis le X<sup>e</sup> plan qui ont été redynamisées avec l'organisation du sommet mondial sur la société de l'information à Tunis à la mi-novembre 2005. Ces thèmes sont centraux à la politique de développement du pays, ébauchée dans la note d'orientation, mais nécessitent en parallèle que soient développées la liberté d'entreprendre et d'expression ainsi que la régulation indépendante du secteur, conditions nécessaires pour le développement de l'offre numérique.

### 3. ANALYSE DU PAYS

Avec une population de 10 millions d'habitants (2004) (*annexe 1 : La Tunisie en bref*), la Tunisie est un pays de taille moyenne pour la région méditerranéenne (*annexe 2 : Carte de la Tunisie*). Sa croissance démographique (1,2% l'an au cours de la période 1998-2004) est stable. Le revenu par habitant s'élève à 2 630 \$ en 2004, ce qui situe la Tunisie largement au-dessus de la moyenne (i) de 2 000 \$ pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) et (ii) de 1 580 \$ pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. La croissance économique de 4,9% l'an au cours de la période 1994-2004 a été supérieure à la moyenne observée au cours des années 1984-1994 (3,8%).

Les indicateurs tunisiens de développement, notamment de développement humain, sont parmi les plus favorables du monde arabe. Ils reflètent les résultats positifs d'une action gouvernementale soutenue dans les domaines de l'éducation, des droits de la femme et de la santé.

#### 3.1 Situation politique

La Tunisie est une république présidentielle constitutionnelle. Le président de la République est le chef de l'exécutif. Il est élu au suffrage universel. Le président actuel,

S.E. Zine El Abidine Ben Ali, exerce ses fonctions depuis 1987; aux dernières élections de 2004, il a recueilli 94,4% des suffrages. La réforme constitutionnelle approuvée par référendum en mai 2002 a aboli la limitation du nombre de mandats présidentiels et a reculé la limite d'âge, pour les candidats à l'élection présidentielle, de 70 à 75 ans (article 40 de la Constitution). La transparence du processus électoral pourrait être accrue. La loi électorale, s'il y a eu concurrence au scrutin de plusieurs listes, limite à 80% le nombre de sièges que peut occuper, à la chambre des députés (et aux conseils municipaux) un seul parti politique, 20% du total des sièges étant réservés, en tout cas, aux partis minoritaires – même si ces derniers, collectivement, n'ont pas atteint ce pourcentage.

Une deuxième chambre parlementaire (chambre des conseillers) s'est réunie pour la première fois en août 2005. Un tiers des ses membres sont élus au suffrage indirect par les députés, maires et conseillers municipaux, dominés par le RCD. Ce dernier avait remporté 94% des sièges aux dernières élections municipales. Un autre tiers de la deuxième chambre sont élus par le patronat et les organisations professionnelles, mais l'UGTT n'a pas occupé les 14 sièges qui lui étaient réservés afin de protester contre la répartition imposée de 14 membres pour les trois organisations professionnelles représentant les employeurs (UTICA), les agriculteurs (UTAP) et les salariés (UGTT). Le dernier tiers est constitué de personnalités désignées par le Président de la République.

Notamment, les rapports de force au sein du Parlement entre partis d'opposition et parti majoritaire font que, dans la pratique, la capacité du Parlement de s'opposer à la politique du gouvernement est très limitée.

La Tunisie a pris des engagements significatifs dans le cadre du PAV en matière de démocratie, de gouvernance et de droits de l'homme, engagements qui devront maintenant se traduire par des progrès concrets. Elle a accepté la création d'un sous-comité des droits de l'homme dans le cadre de l'AA. La Constitution assure les garanties concernant la **démocratie et la liberté d'association**, mais, au niveau de la mise en œuvre, plusieurs facteurs limitent toujours le développement du pluralisme politique en Tunisie, par exemple dans les domaines de la constitution des partis politiques et du système électoral qui favorise le parti au pouvoir. Les institutions et la vie politique sont dominées par le RCD, qui est présidé par le chef de l'État. Le président de la République est le chef de **l'exécutif** et nomme le premier ministre qui coordonne **l'action gouvernementale**.

Les bases d'une **justice** indépendante sont établies dans la Constitution. Cependant, tant le Conseil supérieur de la magistrature que le Parquet restent fortement contrôlés par le pouvoir exécutif. Le principe de l'immovibilité n'a jamais été posé et les juges peuvent à tout moment être mutés. L'Ordre des avocats maintient une certaine indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif sans pour autant parvenir à garantir en toutes circonstances les droits de la défense. Par contre, des irrégularités affectant l'indépendance de l'Association des magistrats tunisiens ont été signalées par plusieurs observateurs, dénonçant que sa direction légitime, après avoir critiqué la nouvelle loi sur le statut de la magistrature, a été remplacée par des juges considérés comme proches de l'exécutif. Des observateurs internationaux et des ONG spécialisées ont attiré plusieurs fois l'attention

sur les conditions de détention des prisonniers (dont l'isolement cellulaire des prisonniers politiques). Un pas dans la direction d'une amélioration des conditions de détention et d'emprisonnement a été fait avec l'autorisation donnée à la Croix rouge de visiter de façon régulière toutes les prisons. La Tunisie et la CE ont agréé un programme de modernisation judiciaire, dont la mise en œuvre n'est pas encore entrée dans une phase pleinement opérationnelle. La Tunisie a institué la fonction du « Médiateur administratif » (« ombudsman »).

L'article 8 de la Constitution tunisienne garantit les **libertés d'opinion, d'expression, de réunion et d'association**. Malgré cette garantie constitutionnelle, les observateurs constatent de sérieuses entraves à ces libertés dans la pratique. L'UE a estimé, dans sa déclaration commune lors du quatrième Conseil d'association avec la Tunisie, « qu'il est nécessaire de renforcer le travail pour le respect des droits de l'homme, notamment la liberté d'expression et la liberté d'association. Ces libertés conditionnent le processus démocratique et sont de nature à favoriser le développement économique et social ». Des observateurs internationaux et des organisations internationales ont régulièrement dénoncé les pratiques de harcèlement des défenseurs des droits de l'homme et attirent notamment l'attention sur la nécessité de garantir le respect des libertés d'opinion et d'expression dans la lutte contre le terrorisme. En matière de **corruption**, la Tunisie est à la 43<sup>ème</sup> place dans le monde en 2005, selon Transparency International.

La Constitution tunisienne garantit les **libertés de presse et de publication**. Or, le code de la presse régit strictement les conditions d'exercice de ces libertés par des dispositions concernant la publication et l'impression, la constitution d'un périodique, la concentration, la circulation des périodiques étrangers, la subversion et la diffamation. Un pas a été fait avec l'abolition de l'obligation du dépôt préventif des publications. Cependant, sur la base de cette législation restrictive, la censure continue d'être largement appliquée aux médias nationaux et internationaux. Les journaux et périodiques étrangers et plus particulièrement leur diffusion en Tunisie, peuvent faire l'objet d'interventions gouvernementales qui équivalent à une censure. Cette situation est confirmée par des observateurs internationaux et des ONG spécialisées.

Le code pénal punit toute **discrimination ethnique et religieuse**, de même que l'incitation publique à la discrimination ethnique et religieuse. La Constitution tunisienne, en son article 8, interdit qu'un parti politique s'appuie fondamentalement dans ses principes, objectifs, activités ou programmes, sur une religion, une langue, une race, un sexe ou une région. Concernant **l'égalité des chances**, elle prévoit que « tous les citoyens ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ils sont égaux devant la Loi ». Depuis l'indépendance de la Tunisie en 1956, les gouvernements successifs ont fait de l'égalité hommes/femmes un objectif de développement du pays. La promulgation du « Code du statut personnel (CSP) », le 13 août 1956, est l'acte fondateur de cette politique. Le CSP a été amélioré à plusieurs reprises, la dernière modification positive fixant à 18 ans (au lieu de 16 ans) l'âge minimum de mariage pour les deux sexes. Bien que les droits de la femme et sa représentation dans la société placent la Tunisie au premier rang des pays arabes, des progrès sont encore possibles, notamment en ce qui touche le droit successoral.

Concernant l'**adhésion aux organisations régionales et internationales**, la Tunisie fait partie des NU, de l'OMC, du FMI, de la BM, de la BAD, de la Ligue arabe, de l'Union du Maghreb arabe, de la Communauté des États du Sahel et du Sahara ainsi que de l'Union africaine. Elle participe également au dialogue informel 5+5 qui revêt pour elle un intérêt politique considérable. Elle est également l'un des six partenaires méditerranéens de l'OSCE et participe, à ce titre, aux réunions régulières du groupe de contact compétent et aux séminaires consacrés aux questions méditerranéennes.

La Tunisie coopère à la **non-prolifération des armes de destruction massive**, y compris par l'adhésion aux instruments et aux régimes de contrôle des exportations et par leur mise en œuvre. La Tunisie participe en règle générale à la **lutte contre le terrorisme international** et joue un rôle actif en la matière, en particulier au niveau bilatéral avec les États membres de l'UE, notamment après l'attentat de Djerba d'avril 2002. Le pays a signé et ratifié la plupart des conventions internationales, dont les résolutions 1373/01 et 1267/01 du Conseil de sécurité des NU, et adopté une loi anti-terroriste en décembre 2003. La Tunisie n'a pas de **conflits territoriaux** et maintient de bons rapports avec ses deux grands voisins, l'Algérie et la Libye.

La Tunisie est un pays d'**émigration** et de transit vers l'Europe (*annexe 3 : Profil migratoire*). Sa législation présente un vide juridique concernant la détermination du statut de réfugié, ce qui empêche les ressortissants de pays de l'Afrique subsaharienne de s'installer. Bien que la Tunisie soit signataire de la Convention 1951, il existe peu de réfugiés en Tunisie. Le HCR gère environ 100 dossiers concernant des requérants d'asile et réfugiés. Les forces de police contrôlent la frontière. Les autorités tunisiennes travaillent en étroite coopération avec les autorités italiennes de manière à plus efficacement patrouiller leurs côtes. Les autorités tunisiennes se sont déclarées prêtes à examiner un accord de *réadmission* avec la CE, sous réserve que cette question soit abordée dans les pourparlers menés dans le cadre plus vaste de l'accord d'association, comme corollaire des discussions sur le développement socioéconomique. La Tunisie a ratifié la convention contre la **criminalité transnationale organisée** et ses deux protocoles sur la lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants.

La Tunisie joue un rôle dans la **sécurité d'approvisionnement énergétique de l'UE** en tant que pays de transit du gaz algérien vers l'UE. Elle a des potentialités futures de transit en ce qui concerne les ressources énergétiques en provenance de la Libye.

### **3.2 Situation économique et sociale**

#### *Situation macro-économique*

En 2004, le **PIB** de la Tunisie est estimé à l'équivalent de 24 milliards €; l'agriculture représente 12,6% de la valeur ajoutée, les industries 27,8% et les services 59,6% (*annexe 1*). Après une période caractérisée par des taux de croissance élevés (5,2% en moyenne de 1997 à 2001), une combinaison de chocs internes et externes a fait que l'augmentation du PIB a été assez faible en 2002 (1,7%). On assiste depuis à une nette reprise de

l'économie (croissance du PIB supérieure à 5,5% en 2003 et 2004) tirée par les exportations et par l'accroissement de la production agricole. La Tunisie occupe le 30<sup>e</sup> rang mondial sur 125 pays en matière de compétitivité (Forum international de Davos). Les perspectives à moyen terme demeurent encourageantes.

Grâce à une gestion macroéconomique prudente, la Tunisie a connu une stabilité des prix assez élevée, avec des taux d'**inflation** nettement inférieurs à 5% depuis la seconde moitié de la décennie 1990.

Le **chômage** reste préoccupant. Malgré la croissance économique, la Tunisie n'a pas encore atteint ses objectifs de hausse de revenu au niveau des pays de l'OCDE et de réduction du chômage. Ce dernier représentait 13,9% de la population active en 2004 contre 15,8% en 1999. Les scénarios officiels de croissance suggèrent que l'économie doit croître de 6,5% par an afin de réduire sensiblement le chômage. L'interaction entre l'enseignement, la recherche et le marché du travail doit être améliorée. La résorption du chômage nécessite une accélération de la croissance, qui elle-même dépend largement de la progression de l'**investissement** (qui a reculé en pourcentage du PIB en 2002-2003), notamment l'investissement privé. En effet, la Tunisie se caractérise par un faible niveau d'investissement privé par rapport à des pays similaires ; la formation brute de capital fixe privée ne représentait que 12,5% du PIB en 2004 en raison, notamment, de nombreuses entraves à l'investissement dans les secteurs de l'industrie et des services, de rigidités réglementaires et dans le code du travail ainsi que d'un environnement des affaires insuffisamment incitatif et transparent (cf. chapitre 5). Ces défis sont accentués par l'étroitesse du marché local, une intégration régionale limitée, une concurrence internationale accrue (démantèlement tarifaire dans le cadre de l'AA et de l'accord d'Agadir) et par l'érosion des préférences à l'exportation (fin de l'AMF).

La **politique monétaire** est en cours de modernisation et d'assouplissement dans un contexte de libéralisation graduelle du compte de capital. Le mandat de la Banque centrale a récemment été modifié pour faire de la maîtrise de l'inflation et du contrôle de la masse monétaire ses objectifs premiers et pour libéraliser la politique de change en étroite concertation avec le FMI. La profonde réforme du secteur bancaire en cours (libéralisation, privatisation, assainissement), appuyée par la Commission, la BM et la BAD, permet de créer les conditions favorables à cette nouvelle politique monétaire.

En ce qui concerne les **échanges extérieurs**, on constate une nette amélioration de la balance commerciale depuis 2002. La réduction sensible du déficit du compte courant, ramené à 2,1% du PIB en 2004, a été possible notamment par la reprise du tourisme en 2004 et par l'importance des transferts de ressources effectués par les Tunisiens travaillant à l'étranger. L'endettement extérieur reste à un niveau assez élevé (58,6% du PIB en 2004) et la dette extérieure requiert un service équivalent à 2,3 mois d'exportations de biens et services et à 14% des dépenses courantes. Le taux de couverture des engagements extérieurs à court terme par les avoirs de réserve est très satisfaisant (près de 178% fin 2004).

Le **déficit budgétaire** se situait à 2,5% du PIB en 2004. Les finances publiques sont gérées de manière responsable. Il apparaît que la Tunisie est engagée depuis plusieurs

années dans un effort de maîtrise et de réduction de son déficit budgétaire. Cet effort devrait, selon le budget 2005 et le X<sup>e</sup> plan de développement (2002-2006), se poursuivre au cours des années à venir. L'objectif des autorités est de réduire le poids de l'endettement public, qui reste élevé par comparaison avec d'autres pays similaires (50% du PIB actuellement contre 59% en 2004), et d'équilibrer le budget d'ici 2009 ainsi que de diminuer le poids de l'État dans l'économie. La gestion des finances publiques devrait s'améliorer par la mise en place d'une politique plus dynamique de gestion de la dette publique (qui accompagnera le développement des marchés financiers) et par l'introduction puis la généralisation de la gestion budgétaire par objectifs. À l'heure actuelle, cette démarche reste expérimentale, mais les autorités bénéficient d'une assistance technique fournie par la BM, la France et la Commission. Son introduction et sa généralisation sont prévues pour 2009.

Sur le plan **commercial**, la Tunisie reste le pays MED le plus intégré à l'économie européenne et l'accord de libre-échange semble renforcer encore davantage ses liens avec l'UE : la part des importations de l'UE a crû pour atteindre 76% fin 2004, de même que la part des exportations tunisiennes dirigées vers l'Europe communautaire, qui représentait environ 89% des exportations totales en 2004. Les politiques sectorielles (investissement privé, secteur financier, cadre macroéconomique) sont décrites à l'*annexe 4*.

#### *Développement social*

Le Tunisie a enregistré des progrès soutenus en matière de **développement social**, particulièrement dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de l'éducation et de la santé. Les indicateurs sanitaires se sont systématiquement améliorés, comme l'indiquent l'allongement de l'espérance de vie à 72,1 ans, ce qui est proche des normes des pays à hauts revenus, et la baisse des taux de mortalité infantile, enfantine et maternelle. Parallèlement, le gouvernement vise à universaliser la couverture de l'assurance maladie : l'État assure des soins de santé gratuits ou subventionnés aux groupes de revenus les plus bas, le reste de la population ayant accès à la sécurité sociale. L'enseignement primaire est pratiquement universel et l'analphabétisme quasiment inexistant parmi les générations les plus jeunes, même si certaines disparités demeurent entre les filles et les garçons. Quoique certains défis doivent encore être relevés pour améliorer la qualité et garantir la pérennité financière des politiques sociales, ces performances situent la Tunisie en tête des pays à niveau de revenus similaire, et dans une position confortable pour atteindre les **objectifs de développement pour le millénaire** (*cf. annexe 5*). Toutefois on dénote des symptômes de difficultés en matière de climat social et de gouvernance (tensions dans les universités, grèves du secteur textile, grève de la faim des opposants du régime...).

La **pauvreté** a été fortement réduite au cours de la seconde moitié des années 90. En 2000, le « noyau dur » de la pauvreté (population vivant en dessous d'un seuil de pauvreté équivalant à un niveau minimum de dépenses de consommation défini par la BM) ne représentait plus que 4% de la population, contre environ 8% en 1990/1995, 22% en 1975 et 40% en 1960. Ce recul a été constaté en milieu urbain et rural et dans toutes les régions du pays.

### **3.3 Politique environnementale**

La Tunisie s'est engagée dans la voie de la protection de l'**environnement et du développement durable**. Ces cinq dernières années, un pourcentage important de ses

dépenses publiques été consacré à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles ; il est estimé à plus de 1% du PIB, soit l'équivalent de certains pays européens. Le coût annuel de la dégradation de l'environnement était estimé à 2,1% du PIB en 1999, soit le taux le plus bas des pays de la région MENA<sup>2</sup>.

En dépit de ce progrès, la Tunisie fait face à d'importants défis dans la gestion de ses ressources naturelles. Ses principaux problèmes (*annexe 6 : Profil environnemental*) concernent la qualité de l'eau, la gestion des déchets, la pollution marine et côtière, la protection de la nature et la désertification. Le développement de l'industrie, du tourisme et du trafic automobile, concentrés le long du littoral, et la rapide croissance de la population urbaine exercent une forte pression sur les ressources foncières et hydriques du pays et contribuent à accroître la pollution dans les zones côtières ainsi que la production de déchets. L'assainissement, surtout en zones rurales, demande une attention continue. L'eau est une priorité majeure étant donné les ressources limitées de la Tunisie. Son importance stratégique est la plus prononcée dans le secteur agricole, qui consomme 85% des ressources hydriques. La mise à niveau environnementale de l'industrie demande des efforts considérables. La planification stratégique en matière d'environnement nécessite une attention constante, de même que la participation de la société civile dans le domaine de l'environnement, en particulier aux procédures d'études d'impact sur l'environnement.

### **3.4 Défis à moyen terme**

Dans le contexte d'une ouverture de la Tunisie sur le monde extérieur et d'une concurrence accrue, les défis clés suivants pour les cinq prochaines années découlent de l'analyse (et se prolongeront certainement dans les cinq années suivantes) :

- **RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE:** Les performances économiques et sociales de la Tunisie ont favorisé l'émergence d'une importante classe moyenne. De ce point de vue, le modèle économique et social tunisien s'est révélé très performant. Toutefois, ces progrès contrastent avec le peu d'avancées en matière de gouvernance politique. Cela ne va pas sans poser un double défi. D'une part, une large partie de la population souhaite sans doute participer davantage au processus décisionnel, ce qui favoriserait une transparence et une redevabilité plus grandes. D'autre part, l'absence de progrès réels en matière de gouvernance politique risque d'avoir un effet négatif sur le progrès économique et social. À titre d'illustration, un accroissement des investissements intérieurs et étrangers, indispensables au soutien de la croissance économique, ne peut avoir lieu sans une amélioration marquée du climat des affaires et du fonctionnement de la justice.
- **CROISSANCE ET RÉFORMES ÉCONOMIQUES DURABLES :** L'économie tunisienne enregistre des bonnes performances. Cependant, le marché du travail n'arrive pas à absorber la totalité de la demande additionnelle d'emploi et l'investissement privé reste trop faible. Le défi est de réduire le taux de chômage, qui demeure important. Cela implique d'améliorer le climat d'investissement pour le secteur privé ainsi que la qualité de la gouvernance économique.

---

<sup>2</sup> Banque mondiale, METAP (Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen) 2003. « République tunisienne : Evaluation du coût de la dégradation de l'environnement »

- **AMÉLIORER LES QUALIFICATIONS ET L'EMPLOYABILITÉ DES DIPLÔMÉS:** Le secteur tunisien de l'éducation fait face à un important défi résultant de la transition démographique (accroissement rapide des effectifs dans l'enseignement secondaire et supérieur), au moment même où il est fondamental d'améliorer les résultats scolaires et l'interaction entre l'enseignement, la recherche et le marché du travail pour permettre à la Tunisie de se doter des compétences requises dans un contexte international axé sur le savoir. Cette tendance remet en cause la capacité des systèmes d'enseignement supérieur et de formation professionnelle à faire face efficacement à la croissance de la demande en améliorant la qualité et l'adéquation de l'éducation par rapport au marché de l'emploi et en maintenant les dépenses aux niveaux actuels. S'il y a aujourd'hui 70.000 diplômés du supérieur sans travail, on pourrait en compter 300.000 en 2012.
- **RENFORCER LES PROGRAMMES SOCIAUX TOUT EN MAINTENANT LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES :** Ici encore, les tendances démographiques et les transformations du marché du travail dues aux pressions concurrentielles posent d'importants défis pour les systèmes de santé, de protection sociale et de retraite.

#### 4. PROGRAMMES DE COOPÉRATION

##### 4.1 Programmes communautaires

La Tunisie bénéficie depuis plus de vingt-cinq ans d'un soutien important des fonds des programmes de coopération communautaire. Le principal instrument financier à cet égard est le programme **MEDA** qui, dans sa phase actuelle (MEDA II), prévoit des engagements d'environ 520 M€ pour la période 2000-2006, soit  $\pm$  12% des fonds disponibles alors que la population tunisienne ne représente que 5% de celle de la zone concernée. À ces montants s'ajoutent les financements précédents (MEDA I et protocoles financiers) et les **lignes budgétaires thématiques** (ONG/IEDDH, environnement, jeunesse, culture, etc.). Le total général mis à la disposition de la Tunisie (sans inclure les programmes régionaux MEDA) sur la période 1995-2006 dépasse le milliard d'euros. *L'annexe 7* présente de façon détaillée les *programmes de coopération de l'UE*.

Aide accordée par la CE et la BEI à la Tunisie (en M€)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
<i>MEDA - engagements</i>	20	120	138	19	131	76	90	92	49	22	118	<b>875</b>
<i>BEI (prêts)</i>	65	0	130	165	98	150	225	290	395	184	260	<b>1.962</b>

La **répartition sectorielle** en pourcentage des différents programmes MEDA exécutés ou en cours sur la période 1995-2005 peut être résumée de la manière suivante :



Appui macro- économique et gouvernance institutionnelle	32%
Coopération économique, secteur privé	25%
Social (éducation, santé, formation professionnelle, emploi)	24%
Développement rural, environnement	16%
Média, justice	3%

Le programme MEDA<sup>3</sup> couvre les secteurs clés de la modernisation de l'économie et de la société tunisiennes : macroéconomie, réformes sectorielles (douanes, ports, privatisation, etc.), ensemble du secteur éducatif, réforme financière, assurance maladie, média et justice. La préparation et l'exécution des deux derniers programmes sont, par leur nature, délicates et s'effectuent avec beaucoup de difficultés. Dans le cadre de la **coopération régionale** MEDA, des programmes concernant les transports, l'énergie, la migration et le renforcement du système statistique touchent à des aspects liés au voisinage et à la coopération transfrontalière. La Tunisie souhaite une plus grande implication de l'UE dans le financement de projets intramaghrébins, en particulier les infrastructures.

La **BEI** a octroyé à la Tunisie un total de 1 962 M€ de prêts sur ressources propres depuis 1995. Son activité se déploie principalement selon trois axes distincts et complémentaires : (i) renforcement et développement des infrastructures économiques (prêts à long terme), dont le transport (chemins de fer, routes, métro de Tunis), l'énergie (réseaux d'électricité et de gaz) et l'eau (barrages), (ii) protection de l'environnement (assainissement liquide, déchets solides, dépollution et aménagement de la zone littorale et autres projets), et (iii) soutien au développement du secteur privé (prêts globaux aux banques et sociétés de crédit-bail). À cela s'ajoutent des programmes dans le domaine de la santé et des technopoles.

## 4.2 Enseignements de la coopération passée

Les enseignements tirés et les tendances qui se dessinent peuvent être résumés comme suit. Ils ont été pris en considération pour la préparation du DSP/PIN:

- La **capacité d'absorption** de la Tunisie peut être considérée comme bonne. L'administration tunisienne est compétente et relativement bien préparée à gérer les programmes de coopération communautaires. La Tunisie est parmi les partenaires MEDA présentant les taux de paiement les plus élevés par rapport aux engagements (1995-2004 : 64%).

<sup>3</sup> En plus, le programme cadre de recherche et développement technologique (PCRDT) contient des activités spécifiques ciblant les besoins et la participation des pays partenaires méditerranéens (cf. programmes INCO-MED dans le 5<sup>ème</sup> PCRDT (1998-2002) pour un budget total de 61.5 M€ et INCO-MPC dans le 6<sup>ème</sup> PCRDT (2002-2006) pour un budget total de 66M€). De plus, les programmes thématiques du 6<sup>ème</sup> PCRDT sont ouverts à la participation des pays tiers. La participation des organismes de recherche et des chercheurs tunisiens au PCRDT est une des plus importantes parmi les pays méditerranéens : elle est la plus forte par rapport au nombre d'habitants, à la fois dans le programme INCO et les priorités thématiques.

- Les **temps d'exécution** prévus lors de la formulation des programmes sont souvent dépassés et demandent des reports de délai répétés. C'est surtout vrai pour les programmes qui financent des réformes complexes et ambitieuses (réalisme requis).
- Les secteurs dans lesquels la coopération communautaire est la plus effective sont ceux de l'**éducation**, des **réformes économiques** et de l'appui au **secteur privé**. Par contre, la mise en œuvre des programmes dits de **3<sup>e</sup> génération** (démocratie et droits de l'homme, État de droit et gouvernance) rencontre des difficultés.
- Le programme de coopération s'oriente de plus en plus vers l'**aide budgétaire** (programmes d'appui aux politiques sectorielles (PAPS) et FAS « macroéconomiques ») comme moyen de financement des actions communautaires (65% des opérations en cours en 2005). Cela reflète la maturité de la coopération communautaire (**responsabilisation**), la confiance accordée à la qualité de gestion de l'administration (notamment en ce qui concerne les finances publiques et le contrôle des dépenses), le bon niveau d'appropriation et l'adéquation des programmes de réforme.
- Cette tendance est particulièrement pertinente dans le contexte de l'**IEVP**, qui sous-entend une plus forte responsabilisation du pays partenaire. L'aide budgétaire renforce l'appropriation de la part des autorités et entraîne donc une meilleure responsabilisation des bénéficiaires, la possibilité pour l'ensemble des bailleurs d'utiliser les procédures nationales (notamment du fait du déliement de l'aide, de l'harmonisation des procédures, etc.), un renforcement du dialogue au niveau macroéconomique et sectoriel et une bonne coordination entre les bailleurs et le gouvernement. Il apparaît toutefois qu'il n'est pas souhaitable de dépasser le haut niveau d'aide budgétaire atteint à l'heure actuelle, ce qui serait au détriment d'autres formes de projets et de la coopération avec les collectivités locales et territoriales, le secteur privé et la société civile.
- Une partie importante des programmes actuels intègrent déjà des aspects de la PEV et peuvent être considérés comme des précurseurs des futurs programmes qui viendront appuyer la mise en œuvre du PAV. Il s'agit notamment (i) des projets de 3<sup>e</sup> génération (justice, média), (ii) des programmes de jumelage et de rapprochement réglementaire (P3A), (iii) du programme de modernisation industrielle, et (iv) du renforcement du dialogue politique avec le gouvernement et de la coordination avec les bailleurs de fonds concernés dans le cadre des programmes d'appui sectoriel.
- Soixante pour cent de l'enveloppe du programme 2005 du P3A est constituée de **jumelages**, démarche à poursuivre dans la nouvelle période de programmation.

Compte tenu des difficultés pour s'entendre et pour réaliser les projets MEDA de **3<sup>e</sup> génération** (média : exécution difficile ; justice : négociations longues ; projet ONG: annulé) et ceux de l'IEDDH, la Commission préconise de se limiter, pour la période du PIN 2007-2010, au renforcement de l'État de droit par une amélioration des mécanismes de la bonne gouvernance économique (ceci n'est nullement assimilable à un désengagement part rapport aux projets 3<sup>e</sup> génération, car les projets média et justice sont

mis en œuvre au courant de cette première période du DSP et une éventuelle suite n'est concevable que sur base des résultats de leur exécution). L'expérience acquise dans le cadre de MEDA a montré que les opérations de gouvernance macro-économiques et sectorielles répondent aux soucis majeurs de mise en place des réformes nécessaires et du besoin de financement de l'économie (cf. **évaluations**<sup>4</sup> pour les pays de la Méditerranée). La Commission apporte un levier incontestable pour aider à élaborer des réformes, y compris dans le domaine de la gouvernance, et à les concrétiser. Elle contribue également à créer une synergie et des consensus entre les différentes instances gouvernementales sur des orientations clés.

La principale réorientation à tirer de l'expérience passée (cf. *évaluations*) sera de mieux cibler les opérations, de mieux approfondir la connaissance préalable des différents domaines d'intervention et d'identifier des indicateurs de performance progressifs basés sur les moyens, les produits et les résultats.

### 4.3 États membres et autres bailleurs

En termes quantitatifs (APD selon la méthodologie du CAD/OCDE), la Tunisie a reçu plus de 580 M€ de l'UE (hors BEI) pour la période 2004-2005. Les montants les plus importants ont été octroyés par la France (294,5 M€), la Commission (193,6 M€), l'Italie (47,03 M€) et l'Allemagne (45,5 M€). Les *secteurs de concentration des États membres et autres bailleurs* sont présentés à l'*annexe 8*. Les *programmes des États membres et de la Commission par secteur (matrice)* sont quantifiés à l'*annexe 9*.

Les autorités tunisiennes organisent des réunions de concertation avec les principaux bailleurs de fonds dans un cadre strictement bilatéral. Les programmes de réformes macroéconomiques constituent l'exception et rassemblent la BM, la BAD et la Commission. Ce type de coordination est prévu aussi pour les nouveaux programmes sectoriels de la CE depuis 2004, notamment dans les domaines de l'éducation secondaire, de la formation et de l'enseignement supérieur. Cependant, à ce jour, l'expérience n'est pas toujours convaincante et des efforts pour améliorer la coordination sectorielle restent à faire. Il existe un mécanisme de consultation entre les **États membres**, la **BEI** et la Commission. Cette coordination donne lieu à différentes rencontres sectorielles et à l'établissement d'un rapport annuel conjoint.

La coordination avec la **BM** s'opère dans le cadre d'un mécanisme de partenariat stratégique et qui inclut aussi la BEI. En Tunisie, qui est l'un des pays pilote pour la mise en œuvre de ce partenariat, la coordination se traduit par un programme d'action annuel avec des activités prioritaires dans les différents domaines prévus par l'accord de partenariat, comme la programmation (CAS/DSP), le dialogue sectoriel ou le travail analytique.

---

<sup>4</sup> Mid-term evaluation of MEDAII, Evaluation of the EU development aid to the MED Region; Evaluation of the MEDA regulation; Evaluation of the MEDA Democracy Programme; Evaluation des facilités d'ajustement structurel dans les pays du sud de la Méditerranée; Independent appraisal of the EC Investment Partners (ECIP) financial instrument; Coopération nord-sud en matière de lutte contre l'expansion de l'épidémie du VIH/SIDA et aide aux politiques et programmes démographiques dans les pays en développement; Evaluation de l'allocation globale MEDA,

Des réunions de coordination spécifiques avec les **États membres, la BEI** et la **BM** se sont tenues dans le cadre de la préparation du présent DSP/PIN. En ce qui concerne la **BM**, il est prévu d'instruire ensemble un appui budgétaire dans les domaines de la gouvernance et de la compétitivité et d'instaurer une coordination poussée dans les domaines de l'environnement, de l'emploi, des secteurs privé et financier et du climat d'investissement. Les points de coordination spécifique avec la **BEI** concerneront l'environnement, l'éducation/recherche et l'énergie. Les points de convergence avec les **États membres** ressortent du tableau de l'*annexe 9*. Un dialogue avec des représentants de la société civile a eu lieu. À noter également la coordination améliorée avec les États-Unis.

Les relations avec la Tunisie sont imprégnées d'un nombre de politiques communautaires et de ce fait, le bon « policy mix » a toute son importance. Cela concerne plus particulièrement la PESC, la migration, le commerce, l'énergie, le transport et l'environnement. Le dialogue des cultures et la bonne gouvernance sont également des sujets importants. La cohérence de la PEV avec les autres politiques de l'UE sous-tend l'intervention communautaire ; elle est largement à l'origine du chapitre 5.

## **5. RÉPONSE STRATÉGIQUE DE L'UE (2007-2013)**

### **5.1 Principes et objectifs généraux**

L'élargissement de 2004 a profondément modifié la donne politique, géographique et économique dans l'UE en offrant à celle-ci l'occasion de consolider et d'approfondir ses relations avec ses pays limitrophes. Au-delà des relations existantes, la PEV propose aux voisins de l'UE la perspective d'un degré élevé d'intégration économique, notamment à travers une intégration progressive au marché intérieur ainsi qu'un approfondissement de la coopération politique, culturelle et sociale.

La PEV se fixe des objectifs ambitieux fondés sur l'attachement, réciproquement reconnu, à des valeurs communes comprenant la démocratie, l'État de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme, les principes de l'économie de marché, le libre-échange, le développement durable, la réduction de la pauvreté et le renforcement des réformes politiques, économiques, sociales et institutionnelles. Elle donne ainsi une nouvelle dimension à l'AA dans tous ces volets. Le PAV en vigueur depuis juillet 2005 concrétise l'agenda de la PEV pour une période de trois à cinq ans.

En plus de l'assistance technique et financière, la PEV offre un certain nombre d'opportunités pour appuyer la mise en œuvre du PAV, comme des ouvertures en matière de commerce, une participation au marché intérieur, la participation à certains programmes communautaires et agences, ainsi que le bénéfice de participer à des séminaires TAIEX. Ces éléments constituent une réelle innovation dans la coopération avec les pays voisins.

## 5.2 Priorités et objectifs spécifiques de la coopération

Les objectifs et priorités suivants constituent le référentiel pour le choix des priorités de coopération entre l'UE et la Tunisie ; les engagements pris dans l'AA et le PAV constituant la référence forte :

- Les objectifs de l'UE, et notamment les priorités reprises dans la déclaration « Dix ans de Barcelone » : (i) droits de l'homme – démocratie – gouvernance – justice – sécurité, (ii) réformes économiques durables (croissance-emploi) et (iii) objectifs du millénaire pour le développement en matière d'éducation.
- Les priorités politiques et de réforme nationales, l'analyse et les principaux défis.
- Les besoins découlant de la mise en œuvre du PAV et de l'AA.
- Les enseignements de la coopération passée et les résultats des réunions avec les principaux bailleurs (complémentarité, avantages comparatifs, concentration), en particulier les États membres, la BEI et la BM.

Dans ce contexte, les objectifs prioritaires de la stratégie de l'UE pour 2007-2013 seraient les suivants (les priorités et leur calendrier de mise en œuvre pourront être révisés en fonction des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, et des adaptations et des mises à jour du PAV, notamment en matière de dialogue politique) :

- les réformes politiques à moyen terme concernant la démocratie et les droits de l'homme, l'État de droit et la bonne gouvernance institutionnelle ;
- les réformes en matière de justice, la gestion des flux migratoires et l'asile selon les principes détaillés dans la Convention 1951, la lutte contre le crime organisé, le blanchiment d'argent et le terrorisme, dans le respect des droits de l'homme ;
- le développement de conditions propices à l'investissement privé, au développement d'entreprises compétitives (PME), à la croissance, à la résorption du chômage et au développement rural durable ;
- le développement de conditions propices aux trois volets du développement durable (environnemental, social, économique) ;
- le développement de l'éducation et de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en tant que facteurs essentiels de l'édification de la société du savoir et de la résorption du chômage dans un contexte d'ouverture de l'économie;
- le renforcement des programmes sociaux tout en maintenant les équilibres budgétaires ;
- la facilitation du commerce des biens et services, le rapprochement de la réglementation technique et les normes et procédures d'évaluation de la conformité ;
- le développement du transport basé sur la sécurité et la sûreté, le renforcement des infrastructures nationales et régionales et leur interconnexion avec le réseau

transeuropéen de transport et le développement des secteurs de l'énergie et de la société de l'information.

Les bonifications d'intérêt ainsi que d'autres formes de combinaison de dons et de prêts peuvent accroître les investissements des institutions internationales de financement dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et des transports. À chaque reprise que des bonifications d'intérêt seront envisagées, leur pertinence sera évaluée au cas par cas et on devrait veiller à ce que des distorsions significatives de marché soient évitées. En ce qui concerne l'environnement, les secteurs visés incluent la gestion de l'eau et des déchets et la pollution industrielle. Les priorités stratégiques identifiées par l'initiative Horizon 2020 seront dûment prises en compte à cet égard. Pour l'énergie, les secteurs possibles comprennent les sources renouvelables et l'efficacité énergétique. Les investissements dans les infrastructures et les réseaux d'énergie devraient, en principe, être des opérations commerciales compte tenu de leur rentabilité. Cependant, dans des circonstances exceptionnelles où les intérêts spécifiques de l'UE sont en jeu (par exemple la sécurité d'approvisionnement énergétique) et où il semble difficile de lancer un projet, des subventions de taux d'intérêt ciblées ou des autres formes de combinaison de dons et de prêts pourraient également être considérées pour des projets d'investissement précis. Concernant le transport, les subventions de taux d'intérêt ainsi que d'autres formes de combinaison de dons et de prêts se concentreraient sur l'attraction de fonds pour les infrastructures critiques d'importance stratégique, notamment des mesures transfrontalières portant sur des axes prioritaires ou les liens manquants nécessaires à leur achèvement. En ce qui concerne la coopération dans le domaine de la recherche, le 7<sup>ème</sup> programme cadre de recherche et développement technologique (2007-2013) devrait développer la coopération avec la Tunisie dans le cadre de son accord de coopération scientifique et technologique, mais aussi dans le cadre d'un dialogue bi-régional renforcé avec les pays méditerranéens.

(1) LES RÉFORMES POLITIQUES CONCERNANT LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS DE L'HOMME, L'ÉTAT DE DROIT ET LA BONNE GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE

Un des engagements pris par la Tunisie et ses partenaires euroméditerranéens dans la déclaration de Barcelone était de respecter la liberté d'expression et de garantir son exercice effectif et légitime. L'AA a aussi fait de cette liberté un élément essentiel des relations euro-tunisiennes. Des avancées réelles telles que les prévoit le PAV dans ce domaine seront fondamentales, y compris pour le maintien d'une croissance soutenue et durable ; en effet, celle-ci a besoin d'un environnement favorable à la **transition démocratique**, susceptible de promouvoir la concertation avec la société civile et le secteur privé, de répondre à leurs aspirations et de permettre la liberté d'expression et d'association. Il s'agit également de renforcer l'**État de droit** afin d'offrir les garanties inspirant confiance à la population et aux opérateurs économiques. Ce développement sera essentiel pour favoriser une **gouvernance** plus dynamique dans un environnement plus ouvert. L'intervention discrétionnaire de l'**État** et les faibles niveaux de responsabilisation publique, de liberté d'expression et de participation ont contribué à

l'affaiblissement du climat de l'investissement et au renforcement de la position « d'initiés », principalement en l'absence de solides forces concurrentielles<sup>5</sup>.

(2) LES RÉFORMES EN MATIÈRE DE JUSTICE, LA GESTION DES FLUX MIGRATOIRES ET LA GESTION DES FLUX MIGRATOIRES ET L'ASILE SELON LES PRINCIPES DÉTAILLÉS DANS LA CONVENTION 1951, LA LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE TERRORISME (DANS LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME)

La Tunisie a pris des engagements importants dans le PAV en matière de justice, notamment concernant la modernisation et l'indépendance du **système judiciaire** et la facilitation de l'accès à la justice. Leur exécution effective sera primordiale. Par ailleurs, la Tunisie est un pays de transit et d'origine des **migrations** essentiellement pour des raisons économiques vers l'Europe (elle subit une pression migratoire subsaharienne importante via la Libye). Grâce à une législation très stricte, à un renforcement des contrôles de ses frontières et à des accords bilatéraux avec la France et l'Italie, la migration illégale via et en provenance de la Tunisie a diminué considérablement. Il faudra cependant appuyer les efforts du pays de manière à garantir une gestion encore plus efficace et respectueuse des flux migratoires. L'exécution des principes de la Convention 1951, le non-refoulement y compris, doit être le but. Un renforcement de la coopération policière et une assistance en matière de **criminalité et de terrorisme** constituent des apports potentiels pour contribuer à la politique de sécurité dans la région.

(3) LE DÉVELOPPEMENT DE CONDITIONS PROPICES À L'INVESTISSEMENT PRIVÉ, AU DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES COMPÉTITIVES (PME), À LA CROISSANCE, À LA RÉSORPTION DU CHÔMAGE ET AU DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLE

En comparaison d'autres pays à haut niveau de croissance, la Tunisie enregistre un déficit structurel de **l'investissement privé**, qui est demeuré calé à environ 56% de l'investissement total et à 12,5% du PIB en 2004. Plusieurs raisons expliquent ce faible ratio, dont (i) l'ouverture limitée des marchés de services et des industries de réseau, ce qui maintient le coût des services dorsaux à un niveau élevé et entrave la compétitivité, (ii) les contraintes administratives et du code du travail, et (iii) les incertitudes qui demeurent au niveau de l'environnement des affaires et plus particulièrement dans le domaine fiscal (remboursement TVA, contrôles,...), foncier, réglementaire (autorisations, prix administrés, cahiers des charges) et judiciaire (indépendance et transparence). Ces dernières contraintes touchent particulièrement les investissements directs étrangers (IDE), qui ne s'élèvent qu'à 2,5% du PIB et à 0,3% des IDE provenant de l'UE malgré le renforcement de l'intégration économique avec l'Union. Mettre en œuvre en Tunisie la Charte Euro-méditerranéenne pour l'entreprise et développer un dialogue régional fondé sur l'échange des bonnes pratiques constitue une priorité à moyen terme. De meilleures

---

<sup>5</sup> Selon l'étude sur la gouvernance dans la région MENA de la Banque mondiale, « Vers une meilleure gouvernance au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : Améliorer l'inclusivité et la responsabilisation », la Tunisie a un classement légèrement supérieur à la moyenne de la région, mais inférieur à la moyenne mondiale des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, pour ce qui est de la responsabilisation publique, de la liberté d'expression et de la participation. L'indice de responsabilisation publique évalue le processus de sélection et de remplacement des instances en place. Il mesure la qualité de la gouvernance en fonction de l'inclusivité concernant l'accès aux droits politiques et civiques fondamentaux et de la solidité relative des mécanismes de responsabilisation externe. Il mesure également la transparence et la réactivité de l'État vis-à-vis de sa population ainsi que le degré de responsabilisation politique dans la sphère publique.

conditions d'investissements dans le secteur de l'énergie pourraient profiter non seulement à l'économie tunisienne, mais aussi à la sécurité d'approvisionnement de l'UE. Une conséquence directe en est la persistance du **chômage** aux environs de 14%, renforcé par la pression démographique, la baisse de l'intensité en emplois de la croissance et la concurrence accrue. Afin de garantir un **développement rural** durable et en complément de la libéralisation commerciale des produits agricoles avec l'UE, il serait opportun, le moment venu, de développer l'AT en matière de développement rural et de qualité des produits.

#### (4) LE DÉVELOPPEMENT DE CONDITIONS PROPICES AUX TROIS VOILETS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL, ÉCONOMIQUE)

La Tunisie s'est également engagée dans la voie de la protection de l'environnement et du **développement durable**. En dépit des progrès accomplis, elle fait face à d'importants défis dans la gestion des ressources naturelles. Afin de contribuer à ses efforts en la matière, il serait concevable de l'appuyer dans les différents domaines de la protection de l'environnement.

Au sommet euroméditerranéen de Barcelone de novembre 2005, les partenaires se sont collectivement engagés « à approuver un calendrier possible pour dépolluer la mer Méditerranée d'ici 2020. » La réalisation de l'objectif de réduction des niveaux de pollution exigera une combinaison d'actions régionales et nationales avec l'aide de tous les acteurs du bassin méditerranéen. La stratégie de réponse de la CE pour la Tunisie pourrait soutenir les mesures nationales et régionales visant à atteindre les objectifs de l'horizon 2020, qui doivent aborder toutes les principales sources de pollution, y compris les émissions industrielles, les déchets municipaux et particulièrement les eaux urbaines résiduelles. Outre la convergence réglementaire et la réforme générale des administrations environnementales, les projets d'investissement financés par les institutions financières internationales peuvent être encouragés par la préparation et aide visées d'investissement (telle que les bonifications d'intérêt).

#### (5) LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE EN TANT QUE FACTEURS ESSENTIELS DE L'ÉDIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR ET DE LA RÉSORPTION DU CHÔMAGE DANS UN CONTEXTE D'OUVERTURE DE L'ÉCONOMIE

Le secteur de l'**éducation**<sup>6</sup> est confronté à l'accroissement rapide des effectifs dans l'enseignement secondaire et supérieur au moment même où l'amélioration des résultats scolaires et de l'interaction entre l'enseignement, la recherche et le marché du travail est indispensable pour permettre à la Tunisie de se doter des compétences requises dans un contexte international axé sur le savoir. Cette tendance remet en cause la capacité des systèmes d'enseignement supérieur et de formation professionnelle à répondre efficacement à la croissance de la demande en améliorant la qualité et l'adéquation par rapport au marché de l'emploi et en maintenant les dépenses aux niveaux actuels. Le renforcement de l'égalité hommes/femmes reste un sujet prioritaire. Quoique

---

<sup>6</sup> La Tunisie pourra bénéficier des programmes Tempus, Erasmus Mundus et Euro-Med Jeunesse



l'**investissement** dans la recherche scientifique ait augmenté, la recherche publique est toujours largement déconnectée des besoins et des applications du secteur privé et les liens entre les universités, le secteur privé et les activités internationales de R&D sont peu développés.

(6) LE RENFORCEMENT DES PROGRAMMES SOCIAUX TOUT EN MAINTENANT LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

Les tendances sociales et démographiques et les transformations du marché du travail posent d'importants défis aux systèmes de santé, de protection sociale et de retraite. Les pauvres consacrent vraisemblablement une part importante de leur revenu aux soins de santé privés. Par ailleurs, le manque de qualité et d'efficacité des services de soins de santé reste un enjeu majeur, et les coûts de ces soins augmentent rapidement avec le vieillissement de la population. L'application de la réforme de l'assurance maladie est urgente. L'État joue un rôle central en matière de protection sociale par le biais d'un recrutement important dans le secteur public, d'une forte réglementation du marché du travail, d'un contrôle strict sur la formation professionnelle, des programmes actifs pour l'emploi (PAE : 1,5% du PIB avec un ciblage inadéquat) et des filets sociaux. La couverture des chômeurs est réduite et s'avérera de plus en plus problématique alors que certaines industries traditionnelles sont engagées dans des processus de diminution de leurs effectifs. Les deux caisses de retraite se trouvent dans une situation financière délicate qui ira en se détériorant avec l'augmentation du nombre de personnes âgées.

(7) LA FACILITATION DU COMMERCE DES BIENS ET SERVICES, LE RAPPROCHEMENT DE LA RÉGLEMENTATION TECHNIQUE ET LES NORMES ET PROCÉDURES D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

L'AA prévoit la mise en place progressive d'une zone de **libre-échange** pour les produits manufacturés sur une période de douze ans. La mise en œuvre du calendrier du démantèlement tarifaire est en bonne voie, environ 55% des réductions tarifaires ayant déjà été adoptées. Les droits de douanes ont été totalement démantelés. Les droits d'importation pour les biens de consommation et les biens importés qui sont également produits localement ont été réduits respectivement d'environ la moitié et un quart en cinq ans. Toutefois, le régime commercial demeure protégé et la Tunisie reste en retard dans les réformes réglementaires visant l'ouverture des services à la concurrence. Afin de faciliter un accès progressif au **marché intérieur**, l'alignement de la législation et la mise en place de l'infrastructure associée (normalisation, etc.) constituent des éléments clés de la PEV. La facilitation des échanges par des procédures douanières modernes, conformes aux standards internationaux et prenant en compte les aspects de sécurité de la chaîne logistique internationale est également essentielle. La libéralisation des échanges avec l'UE va franchir une nouvelle étape avec la négociation, à partir de 2006, de la libéralisation des services et de la grande majorité des produits agricoles, y compris les produits de la pêche. Cette libéralisation va renforcer le processus d'intégration au marché européen et créer de nouvelles opportunités, mais également des ajustements importants en termes de réallocation des facteurs de production. Enfin, ce processus va nécessiter une accélération de réformes connexes déjà engagées, telles que la libéralisation du compte de capital et du droit d'établissement et le renforcement de la concurrence. Notamment dans le cadre des futures négociations sur les services et le droit

d'établissement, un « Trade Need Assessment » (TNA) pourrait être lancée selon la nécessité pour déterminer les besoins en matière d'assistance technique qui pourraient être utiles.

(8) LE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION, LE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES NATIONALES, RÉGIONALES ET LEUR INTERCONNEXION AVEC LES RÉSEAUX TRANSEUROPEËNS ET LE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS LE L'ÉNERGIE ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Pour ce qui est du **transport**, la stratégie nationale est axée sur sa contribution à la compétitivité extérieure de l'économie. La politique sectorielle vise à accroître la conteneurisation et la gestion multimodale des transports, ainsi qu'à développer les services logistiques. La dérégulation et la privatisation des transports par **route** ont été achevées et un programme national de mise à niveau est en cours. Les transports urbains et interurbains sont encore partiellement subventionnés et majoritairement sous monopole public. La Société nationale des **chemins de fer** tunisiens a vu son cadre institutionnel réformé et subir une restructuration financière profonde. Le gouvernement pourrait ouvrir l'exploitation de certains services ferroviaires à l'investissement privé. Le code de l'**aéronautique** rend possible l'ouverture au secteur privé d'un éventail de services liés à l'aviation. La gestion des **ports** est confiée à l'Office de la marine marchande et des ports, qui assure à la fois l'autorité maritime, l'autorité portuaire, et l'entretien et le développement des infrastructures portuaires. La Tunisie dispose de **ressources énergétiques** propres limitées (gaz, pétrole). Du gaz algérien destiné à l'UE transite par son territoire. La demande d'énergie, et notamment celle d'électricité, est en forte croissance. En ce qui concerne la **société de l'information**, il y a deux opérateurs de téléphonie mobile, mais la libéralisation du marché de la téléphonie fixe n'est pas encore prévue. Pour assurer la concurrence loyale dans ces marchés, des compétences supplémentaires doivent être attribuées à l'autorité réglementaire. Le développement des entreprises du secteur culturel et audiovisuel et de celles fournissant des contenus pour la société de l'information pourra être encouragé.

### **5.3. Complémentarité et cohérence avec le document de stratégie régional et les autres instruments de la PEV**

À partir de 2007, l'assistance de la Communauté sera fournie par l'intermédiaire d'une palette de nouveaux instruments. L'IEVP, à travers ses composantes nationale, régionale, transfrontalière et thématiques, constituera le principal mécanisme financier mis à la disposition de la Tunisie. L'introduction de nouveaux instruments d'assistance extérieure devrait améliorer substantiellement la flexibilité de la mise en œuvre de l'assistance. Les nouvelles formes de coopération, telles que TAIEX, les programmes de bourses universitaires et les jumelages, devraient jouer un rôle essentiel dans l'exécution des priorités du PAV.

*Le programme régional IEVP* pour le voisinage du Sud contribuera à la réalisation des objectifs décrits dans cette stratégie puisque certaines activités déployées au niveau régional ou sous-régional peuvent apporter de la valeur ajoutée ou de la complémentarité aux opérations bilatérales.

Concernant le volet politique, l'aide bilatérale appuiera les réformes politiques, tandis que les activités régionales comprendront une aide à la création des réseaux régionaux, aux plates-formes des organisations de la société civile et aux réseaux de médias. Le dialogue des cultures est traité au plan régional dans le cadre de la fondation Anna Lindh.

La coopération en matière de justice et de sécurité est une priorité partagée par l'UE et un certain nombre de partenaires de voisinage du Sud. Les activités régionales comprendront la coopération judiciaire sur les questions transfrontalières, les réseaux de criminalité organisée, le trafic d'êtres humains et l'échange des meilleures pratiques.

Les actions régionales dans les domaines du transport et de l'énergie se concentreront sur les activités transnationales (connexions Sud-Sud et Nord-Nord), tandis que l'aide bilatérale peut privilégier la contribution à la maîtrise de l'efficacité énergétique et l'assistance technique aux structures nationales concernées. La coopération régionale dans le domaine environnemental comprendra la collaboration avec l'Agence européenne pour l'environnement. Le volet statistique du P3A sera complété efficacement par des activités régionales, notamment dans le cadre de MEDSTAT II.

Les régions frontalières tunisiennes pourront être candidates *à la coopération transfrontalière IEVP*. Cette coopération sera le complément des priorités convenues dans le cadre du plan d'action et fera participer les autorités régionales et locales. Elle relèvera des défis communs identifiés par les États membres et par les pays partenaires partageant une frontière terrestre ou un croisement de mer à courte distance ou un bassin maritime commun.

Outre l'enveloppe bilatérale, transfrontalière et régionale, deux nouveaux instruments peuvent être disponibles. *Le programme transversal IEVP* comprendra les activités qui seront réalisées de la même manière pour tous les pays voisins. Il financera notamment les activités TEMPUS et le nouveau programme de bourses, ainsi que les activités de TAIEX.

En outre, les nouveaux *programmes thématiques IEVP* comprendront un total de sept actions thématiques, y compris des initiatives « démocratie et droits de l'homme » (ex-IEDDH), « acteurs non étatiques et autorités locales », « migration et asile » (ex-Aeneas) ou « développement humain et social – investir dans les personnes » qui pourraient être intéressantes pour la Tunisie et utilement renforcer la coopération bilatérale. Les activités thématiques seront lancées seulement si elles fournissent une plus-value évidente.

## 6. PROGRAMME INDICATIF NATIONAL (2007-2010)

### 6.1 Contenu et séquence du programme

Plusieurs opérations sont susceptibles de contribuer aux objectifs stratégiques énoncés à la section 5.2 et feront l'objet d'une assistance financière au titre de l'IEVP pendant la première période 2007-2010. L'appui budgétaire, soit sectoriel soit macroéconomique, constitue l'instrument approprié de soutien aux réformes, de même que les jumelages. L'appui institutionnel constituera, comme dans le passé, l'outil indispensable favorisant la gouvernance au niveau de l'État, de la société civile et du secteur privé. Les bonifications d'intérêt peuvent accroître les investissements des établissements internationaux de financement dans les secteurs de l'environnement, de l'énergie et du transport, comme cela est expliqué dans le document de stratégie.

Pour l'essentiel, les opérations du PIN répondent aux critères suivants :

- priorités « Dix ans de Barcelone » ;
- plan d'action voisinage- référence forte ;
- ancrage « les grands défis de la Tunisie » ;
- accord des intervenants et partenaires.

#### 2007

<b>2PA</b>	<b>30M€</b>
<i>Le programme d'accompagnement du plan d'action voisinage se propose d'approfondir les acquis du P3A en cours, qui se déroule selon les prévisions et s'achève mi-2008. Une nouvelle étape est envisagée, d'autant plus qu'on s'approche de la phase cruciale de mise en œuvre du PAV nécessitant un appui institutionnel. Programme fonctionnant « à la demande » et favorisant les jumelages et autres outils de coopération adaptés, le 2PA couvrira en priorité les sujets du PA et notamment ceux qui ne sont pas couverts par le PIN actuel avec des projets spécifiques en matière de services, justice, de liberté, de sécurité et de migration.</i>	
<b>ENVIRONNEMENT -ÉNERGIE</b>	<b>43M€</b>
<i>En appui à la politique de développement durable de la Tunisie et comme le prévoit le PAV, ce programme pourrait appuyer en matière d'environnement (i) la mise à niveau environnementale des entreprises les plus polluantes ou qui ont un impact environnemental important; le secteur hôtelier, de par son influence majeure sur l'environnement et notamment sur le littoral et la mer (érosion, pollution des eaux, zones protégées) devrait également être concerné par cette mise à niveau ; (ii) la mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources hydriques; (iii) la gestion intégrée des déchets solides ; (iv) les actions de sensibilisation en matière d'environnement, notamment par le biais des ONG ; et en matière d'énergie (i) le renforcement de l'efficacité énergétique et la promotion des sources d'énergie renouvelables.</i>	

**2008**

<b>GOVERNANCE ÉCONOMIQUE / COMPÉTITIVITÉ I</b>	<b>50M€</b>
<i>Appui budgétaire visant l'accroissement de la compétitivité. La croissance économique tunisienne, bien qu'importante, est caractérisée par la faiblesse de l'investissement privé et de la création d'emploi. Les composantes seraient les suivantes : (i) consolider les progrès en matière de stabilisation macroéconomique et budgétaire et les réformes dans les domaines de la gouvernance, des finances publiques et de l'administration, (ii) améliorer l'environnement des affaires et renforcer la compétitivité du secteur privé pour augmenter l'investissement privé et la création d'entreprises, particulièrement de PME qui sont les plus génératrices d'emploi et (iii) restructurer et développer un secteur financier compétitif au service de l'entreprise (biens et services) et élargi à la microfinance afin de maximiser l'impact en termes de réduction de la pauvreté.</i>	
<b>FACILITATION DU COMMERCE</b>	<b>23M€</b>
<i>Afin de parachever la création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne pour les produits industriels à l'horizon 2010, la conclusion d'accords bilatéraux nommés ACAA (accords sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels) est envisagée par les autorités tunisiennes dans les secteurs électrique, mécanique et électronique. Les objectifs spécifiques du projet seraient (i) le rapprochement des normes et règlements de l'UE (alignement de la législations horizontale et sectorielle), (ii) la mise en place de l'infrastructure associée (normalisation, accréditation, métrologie, système d'évaluation de la conformité et infrastructure de surveillance du marché a posteriori) et (iii) le soutien à la signature d'un ACAA dans des secteurs prioritaires.</i>	

**2009**

<b>ADÉQUATION ÉDUCATION-EMPLOI / ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>	<b>65M€</b>
<i>Le système éducatif présente un besoin d'amélioration au niveau de l'articulation entre ses différentes composantes, à savoir l'enseignement secondaire, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, en rapport avec les besoins du marché de l'emploi. Les réalités sectorielles, y compris les mécanismes des passerelles et d'identification des besoins du marché du travail ne permettent pas aux élèves et diplômés de l'enseignement supérieur d'opérer facilement un choix d'orientation d'un sous-système à un autre sans se heurter à des barrières sur le plan tant réglementaire que pédagogique. (Le système de formation professionnelle n'est pas valorisant et il y a une faible articulation entre l'enseignement supérieur et les besoins du secteur privé.) Le renforcement de l'articulation (système de passerelles cohérent, suivi et observation) est impératif eu égard à l'arrivée massive des diplômés de l'enseignement supérieur sur le marché de l'emploi à l'horizon 2009.</i>	
<b>RECHERCHE –INNOVATION</b>	<b>12M€</b>
<i>L'accord spécifique de coopération scientifique conclu entre la Tunisie et l'UE en juin 2003 offre un cadre approprié pour consolider la coopération scientifique et technologique entre les deux parties. Le programme prendra la forme d'une assistance technique et d'activités de jumelage et servira essentiellement (i) au renforcement du point de contact pour les programmes communautaires de R&amp;D, (ii) aux activités de modernisation de l'administration de la recherche, (iii) au développement de la politique de mobilité des chercheurs et (iv) au développement de l'innovation technologique. Une partie du budget pourra être dédiée à un exercice d'évaluation comparative (indicateurs de coopération internationale et d'innovation technologique).</i>	

2010

**GOVERNANCE ÉCONOMIQUE / COMPÉTITIVITÉ II**

**77M€**

*Opération sectorielle, appui au secteur privé visant l'accroissement de la compétitivité. La croissance économique tunisienne, bien qu'importante, est caractérisée par la faiblesse de l'investissement privé et de la création d'emploi. Les composantes seraient les suivantes : (i) consolider les progrès en matière de stabilisation macroéconomique et budgétaire et les réformes dans les domaines de la gouvernance, des finances publiques et de l'administration, (ii) améliorer l'environnement des affaires et renforcer la compétitivité du secteur privé pour augmenter l'investissement privé et la création d'entreprises, particulièrement de PME qui sont les plus génératrices d'emploi et (iii) restructurer et développer un secteur financier compétitif au service de l'entreprise (biens et services) et élargi à la microfinance afin de maximiser l'impact en termes de réduction de la pauvreté.*

Le présent PIN fera l'objet d'un réexamen à mi-parcours, prévu en 2008, qui pourra mener à l'introduction de nouveaux programmes et à des réallocations budgétaires à l'intérieur du PIN en fonction de l'expérience récente et à la lumière de l'évolution du contexte tunisien. Les deux parties envisagent notamment de programmer des nouvelles activités d'appui au secteur privé qui tiendraient compte des résultats de l'évaluation du projet de modernisation industrielle, des évolutions dans le cadre des PEV/PAV et du nouveau contexte de la zone de libre-échange. Il serait envisageable que cette opération d'appui au secteur privé programmée pour 2010 puisse passer en 2009 et, en conséquence, l'opération adéquation Éducation-Emploi serait reportée à 2010.

Comme d'usage, dans le cadre de l'instruction des programmes, on veillera à une coordination appropriée avec les États membres et principaux bailleurs. Cette coordination s'appuiera également sur les groupes de travail sectoriels thématiques établis à Tunis en vue d'améliorer les complémentarités et de valoriser les expériences de la coopération passée.

**Les opérations sont présentées individuellement par rapport aux axes prioritaires du PIN :**

- **Gouvernance économique, compétitivité et convergence avec l'UE :**  
GOVERNANCE ÉCONOMIQUE-COMPÉTITIVITÉ, 2PA, FACILITATION DU COMMERCE
- **Amélioration de l'employabilité des diplômés :**  
ADÉQUATION ÉDUCATION-EMPLOI / ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- **Développement durable :**  
ENVIRONNEMENT –ÉNERGIE, RECHERCHE –INNOVATION

## **6.2 Gouvernance économique, compétitivité et convergence avec l'UE**

### **A) GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE -COMPÉTITIVITÉ**

#### **Contexte et justification**

La Tunisie s'est résolument engagée vers la modernisation et la libéralisation de son économie et son intégration avec l'UE, formalisées dans le cadre de l'AA et du PAV approuvé en juillet 2005. Aux réformes structurelles engagées par l'État (environnement des affaires et secteur financier), sont venues s'ajouter de nouvelles réformes de l'administration et des finances publiques, ainsi que celles plus spécifiques à la mise en œuvre du PAV.

Les performances macroéconomiques de la Tunisie sont bonnes, malgré un environnement international peu favorable (flambée des prix du pétrole et faible demande sur le marché UE). Grâce à des politiques macroéconomique appropriées, la Tunisie est parvenue, en 2005, à maîtriser l'inflation autour de 2%, à réduire le déficit de la balance courante à 1,8% du PIB et le déficit budgétaire à 3%. Cependant, malgré cette rigueur budgétaire, le besoin de financement de l'État se situe, selon les estimations du FMI, à environ 1,2 milliards € par an entre 2007 et 2009. Il semble donc important d'accélérer le rythme des réformes et d'accompagner les coûts d'ajustement afin de réduire le poids de la dette publique, qui demeure préoccupant et largement supérieur à celui de pays comparable (cote BBB).

La croissance économique tunisienne, bien que relativement forte (plus de 5% du PIB depuis 2003), est insuffisante pour résorber les nouveaux entrants sur le marché du travail (pour ce faire, elle devrait dépasser 6,5% du PIB) et caractérisée par la faiblesse de l'investissement privé (14% du PIB). Il est donc nécessaire de renforcer la compétitivité de l'économie en améliorant l'environnement des affaires et en approfondissant la libéralisation afin de favoriser l'investissement privé et étranger ainsi que la création d'entreprises et d'emplois.

La croissance et la compétitivité des entreprises sont également contraintes par la fragilité et la faible productivité du secteur bancaire, qui est caractérisé par une forte présence du secteur public, un portefeuille important de prêts improductifs et une faible rentabilité liée à une productivité réduite et à une concentration sur quelques grandes sociétés (publiques et exportatrices) au détriment des PME, jugées non rentables.

La Commission vise à soutenir (i) l'élargissement du programme de réformes de l'État au domaine de la gouvernance, des finances publiques et de la réforme administrative et (ii) l'approfondissement des réformes structurelles (environnement du secteur privé et secteur financier).

#### **Objectif**

Renforcer la gouvernance et l'efficacité de l'administration publique et accroître la compétitivité de l'économie.

## Résultats attendus

En fonction des résultats d’instruction, le programme visera à atteindre un nombre cohérent et limité de réalisations parmi les suivantes :

- Un cadre macroéconomique équilibré et propice à la croissance et à l’intégration économique avec l’UE.
- Une programmation et une gestion des finances publiques modernes, transparentes et efficaces basées sur les objectifs et un renforcement du cadre législatif relatif à l’audit.
- Une augmentation des investissements privés, nationaux et étrangers (en valeur et en pourcentage des investissements totaux)<sup>7</sup>.
- Un cadre institutionnel, juridique et réglementaire simplifié, prévisible et incitatif pour le développement du secteur privé favorisant le rapprochement avec l’UE.
- Un secteur financier assaini, performant et efficace au service des opérateurs économiques, y compris les PME et les micro entreprises.

## Indicateurs de performance

- Principales variables macroéconomiques et des finances publiques (taux de croissance, inflation, solde de compte courant, finances et dette publiques, etc.).
- Nombre de nouveaux emplois créés, évolution du nombre des demandeurs d’emploi, taux de chômage.
- Ratio investissements privés/PIB, croissance (en termes absolus et en pourcentage des IDE et des nouvelles entreprises créées); nombre de barrières aux investissements encore en vigueur (autorisations administratives, licences, monopoles légaux).
- Mise en œuvre de la gestion budgétaire par objectifs et rapprochement des standards et méthodes de contrôle et d’audit interne et externe des finances publiques.
- Nombre et valeur des partenariats public-privé mis en œuvre, y compris les concessions, et nombre d’entreprises étatiques assainies et/ou privatisées.
- Restructurations, privatisations et consolidations bancaires (en nombre et en valeur).

## Description succincte du programme

Le choix des instruments retenus et des réformes spécifiques à soutenir se fera en fonction des orientations concrètes et des priorités conjointes définies dans le PAV. À cet égard, le dialogue avec le partenaire tunisien doit être poursuivi et approfondi. L’identification des conditions et des modalités de déboursement tiendra compte de la méthodologie des appuis budgétaires de la Commission, des enseignements tirés des évaluations des programmes précédents et, notamment, de l’exigence d’une concentration sectorielle afin de garantir une meilleure efficacité des appuis.

Comme dans le passé, les activités d’appui aux réformes de la gouvernance économique et à l’amélioration de la compétitivité seront étroitement coordonnées avec la BM et la BAD.

---

<sup>7</sup> Mettre en œuvre en Tunisie la Charte Euro-méditerranéenne pour l’entreprise et développer un dialogue régional fondé sur l’échange des bonnes pratiques constitue une priorité à moyen terme.



Les deux parties envisagent également de programmer des nouvelles activités d'appui au secteur privé qui tiendraient compte des résultats de l'évaluation du projet de modernisation industrielle, des évolutions dans le cadre des PEV/PAV et du nouveau contexte de la zone de libre-échange.

Budget indicatif : 127 M€

## **B) PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DU PLAN D'ACTION VOISINAGE (2PA)**

### **Contexte et justification**

Le programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association (P3A) entre l'UE et la Tunisie se termine début août 2008, alors que la suppression des barrières douanières ne sera pas complètement achevée. La Tunisie aura encore des efforts à accomplir pour continuer à moderniser et à adapter son administration afin de pouvoir mettre en œuvre avec profit le PAV, étape supplémentaire voulue de l'intégration dans l'espace euro-méditerranéen.

Au niveau régional, la période actuelle est marquée par le démarrage de l'accord d'Agadir, soutenu par un programme d'appui de 4 M€ financé par l'UE, et par la fin de la période transitoire, début 2005, du démantèlement total des droits de douanes pour tous les produits entre les 17 pays de la grande zone arabe de libre-échange. Ces deux événements font espérer un accroissement significatif des échanges commerciaux Sud-Sud. Des marchés plus ouverts sont un facteur d'incitation pour les IDE. De plus, le rapprochement réglementaire entre les pays euro-med avec les normes communes de l'UE devrait également faciliter l'intégration économique et commerciale entre les partenaires méditerranéens.

La Tunisie continue par ailleurs à moderniser son secteur privé et ses administrations publiques : assurances, banques, communications terrestres, maritimes et aériennes, secteur social, d'un côté, et douanes, commerce extérieur, contrôle phytosanitaire et vétérinaire, système foncier, outil statistique, etc., de l'autre.

En deux ans (2005 et 2006), l'ensemble du fonds opérationnel du P3A aura été engagé, et 75% des jumelages prévus pour 2005 sont d'ores et déjà attribués. Ce niveau d'avancement du P3A montre qu'il existe une volonté politique forte de mettre la Tunisie en état de profiter de l'intégration économique croissante avec l'UE et permet d'espérer un taux d'utilisation des fonds très important dans le futur.

### **Objectif**

L'objectif général est de favoriser la réussite du partenariat engagé avec l'UE en soutenant les efforts de l'administration tunisienne pour assurer la mise en œuvre du PAV dans toutes ses composantes. L'objectif spécifique est d'appuyer l'administration et toutes les institutions publiques tunisiennes contribuant à la mise en œuvre du PAV en leur apportant l'expertise, l'assistance technique et les outils nécessaires à la réalisation des objectifs concernant l'appui institutionnel aux structures chargées d'exécuter PAV.

## **Résultats attendus**

Il s'agira de mettre à la disposition du GT un fonds opérationnel à utiliser de façon flexible pour atteindre les objectifs fixés dans les différents domaines du PAV et de la ZLE.

Les principaux résultats attendus pourraient être :

- Le renforcement de l'intégration économique au marché de l'UE.
- La poursuite de la réforme législative et réglementaire, notamment par l'adoption et la mise en œuvre de parties du train de mesures européennes en fonction des secteurs concernés.
- La modernisation des institutions publiques pour leur permettre de mettre en œuvre efficacement et profitablement pour la Tunisie les dispositions du PAV qui les concernent.
- Le contrôle de l'ajustement social et du développement durable liés à l'entrée en vigueur de la ZLE.

## **Indicateurs de performance**

- Textes législatifs et réglementaires modifiés ou promus et textes d'application publiés.
- Nombre d'institutions publiques modernisées.
- Variation des IDE entre le début et la fin du projet.
- Variation des demandeurs d'emploi en volume et par catégories.
- Évolution des échanges commerciaux globalement et par secteurs.

## **Description succincte du programme**

L'instrument proposé pour atteindre les objectifs escomptés est un programme d'accompagnement du PAV (2PA). Il fonctionnera « à la demande » comme son prédécesseur, le P3A. Le 2PA couvrira en priorité les sujets du PA et notamment ceux qui ne sont pas couverts par le PIN actuel avec des projets spécifiques en matière de services, justice, de liberté, de sécurité et de migration. Le recours à l'expertise publique sera privilégié par le biais des jumelages, mais aussi de tous les outils de coopération qui pourront être mobilisés en fonction des nécessités. Le champ d'application des jumelages pourra être élargi au-delà des axes retenus pour le développement de la ZLE et couvrir l'ensemble des priorités consignées dans le programme.

Budget indicatif : 30M€

## C) FACILITATION DU COMMERCE

### Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en place d'une zone de libre-échange euroméditerranéenne à l'horizon 2010 pour les produits industriels, il est fondamental, pour réaliser les opportunités commerciales ainsi créées, de développer des accords bilatéraux de contrôle et de reconnaissance de conformité, ou ACAA (accords sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels). Pour y parvenir, il a été décidé de déployer, dans les pays méditerranéens intéressés, un plan d'action portant essentiellement sur :

- un alignement de la législation horizontale et sectorielle, et
- l'organisation institutionnelle et la mise à niveau de l'infrastructure associée (normalisation, accréditation, métrologie, système d'évaluation de la conformité et infrastructure de surveillance du marché a posteriori).

Plusieurs actions ont été effectuées depuis :

- Révision de la loi sur l'accréditation et de ses décrets d'application pour donner l'indépendance financière et juridique au Conseil national d'accréditation.
- Préparation d'un projet de loi sur la normalisation visant à instaurer le caractère volontaire des normes.
- Premier lancement de normes harmonisées couvertes par les directives basse tension, CEM et machines (en cours d'adoption en 2005).
- Projet de loi sur la sécurité générale des produits (en préparation par les services du ministère du commerce).
- Préparation d'un projet de plan d'action pour la mise en œuvre du plan d'action de Palerme (début de négociation d'un ACAA dans les secteurs électrique et mécanique d'ici la fin 2007).

En outre, le programme de modernisation industrielle apporte déjà une assistance technique au ministère de l'industrie. Les secteurs pilotes pour la conclusion de l'ACAA envisagés par les autorités tunisiennes sont les secteurs électrique, électronique et mécanique. Les autres branches à inclure seraient la chimie et la construction.

### Objectif

L'objectif spécifique du projet est de faciliter l'accès des produits industriels tunisiens au marché unique européen par :

- le rapprochement des normes et règlements de l'UE (alignement de la législation horizontale et sectorielle);
- l'organisation institutionnelle et la mise à niveau de l'infrastructure associée (normalisation, accréditation, métrologie, système d'évaluation de la conformité et infrastructure de surveillance du marché a posteriori) sur la base des structures publiques et privées existantes en vue de développer les synergies, de clarifier les mandats respectifs et d'éliminer les conflits d'intérêts potentiels ;
- la négociation et la signature d'un ACAA dans des secteurs prioritaires.

## **Résultats attendus**

Préparer les secteurs électrique, électronique, mécanique et chimique à la signature d'accords bilatéraux, nommés ACAA.

## **Indicateurs de performance**

- Transposition des normes des secteurs choisis.
- Veille normative.
- Reconnaissance européenne et internationale d'un organisme d'accréditation en Tunisie.
- Organisation et mise à niveau d'un système de métrologie en conformité avec les normes internationales.
- Harmonisation de la législation horizontale et sectorielle des secteurs choisis.
- Participation active de la Tunisie aux instances de normalisation internationales et européennes.
- Mise à niveau des services administratifs disposant de tous les moyens nécessaires pour être désignés comme autorités de notification.
- Organisation et mise à niveau de laboratoires accrédités publics et privés disposant de tous les moyens nécessaires pour être désignés comme organismes notifiés.
- Mise à niveau du système de surveillance du marché.

## **Description succincte du programme**

Le soutien possible se situe à deux niveaux :

- un soutien direct dans l'analyse des législations, et
- un soutien indirect à travers le financement d'actions.

Les actions concrètes devront être déterminées en fonction des carences constatées.

Budget CE : 23M€

## **6.3 Amélioration de l'employabilité des diplômés**

### **D) ADÉQUATION ÉDUCATION-EMPLOI / ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

#### **Contexte et justification**

Le secteur de l'éducation est engagé, depuis plusieurs années, dans des réformes importantes en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'offre de formation, et donc l'employabilité de la population des diplômés et des lauréats du système éducatif. Des stratégies de développement claires et ciblées ont été élaborées dans le cadre du X<sup>e</sup> plan et du programme présidentiel 2004-2009.

Cependant, le système éducatif continue à présenter un certain dysfonctionnement au niveau de l'articulation entre ses différentes composantes, à savoir l'enseignement secondaire, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, en rapport avec les besoins du marché de l'emploi. Plus spécifiquement, les mécanismes des passerelles et d'identification des besoins du marché de l'emploi ne permettent pas encore aujourd'hui aux élèves du secondaire ni aux diplômés de la formation professionnelle ou de l'enseignement supérieur d'opérer plus facilement des choix d'orientation d'un sous-système à l'autre sans se heurter à des barrières sur le plan tant réglementaire que pédagogique, ainsi qu'à l'insuffisance de l'information et de l'intermédiation sur le marché de l'emploi. En outre, on a également constaté que si depuis quelques années, la réforme MANFORME a réorienté le système de formation professionnelle vers les besoins économiques, l'articulation entre l'enseignement supérieur et la demande du secteur privé est encore embryonnaire. Des insuffisances persistent tant dans les systèmes de suivi des diplômés, notamment de l'enseignement supérieur, que dans les systèmes d'appréciation des besoins en compétences et en qualification par activité, par branche et par secteur économique du privé. Le renforcement de l'articulation entre l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et le secteur privé est urgent et doit être considéré comme stratégique eu égard à l'arrivée massive des promus de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle à l'horizon 2009.

## **Objectif**

Développer une meilleure adéquation du système éducation-formation-emploi, et notamment :

- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et renforcer l'employabilité des jeunes diplômés.
- Mettre en œuvre le système de passerelles prévu dans le programme des réformes des sous systèmes éducatifs.
- Élaborer un dispositif pédagogique et réglementaire capable de renforcer l'articulation entre les composantes du système éducatif.
- Identifier et mettre en place les mécanismes de renforcement et de suivi des passerelles (accréditation, certification, organes de suivi, ...) en cohérence avec les besoins du marché de l'emploi.
- Renforcer les systèmes d'observation et de suivi des promus de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur et de coordination sectorielle en rapport avec le marché de l'emploi.

## **Résultats attendus**

- Nombre de diplômés, réduction des échecs, adéquation de l'offre par rapport aux choix de disciplines des étudiants et aux besoins du marché.
- Un dispositif pédagogique et réglementaire spécifique au renforcement des passerelles qui soit accessible.

- Des mécanismes opérationnels de renforcement et de suivi des passerelles, notamment entre la formation professionnelle et l'enseignement supérieur public et privé.
- Un processus renforcé de décentralisation, d'autonomie et d'équité régionale de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.
- Une gouvernance améliorée dans les universités et dans les agences et les centres sectoriels et polyvalents de formation professionnelle.
- Des mécanismes opérationnels et adaptés de renforcement de l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur.
- Une qualité de l'enseignement universitaire améliorée et conforme aux standards internationaux.
- Le développement de la coordination entre l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et le secteur privé.
- La contribution des entreprises et des associations professionnelles (notamment en appui aux SME) au développement de la gestion des ressources humaines ainsi qu'à l'identification des besoins et des niveaux de compétences et au ciblage des secteurs porteurs de l'économie.

Dans le cadre de la composante éducation, un cofinancement avec la BEI peut être prévu.

### **Indicateurs de performance**

- Pourcentage d'élèves orientés vers la formation professionnelle et de la formation professionnelle vers l'enseignement supérieur.
- Taux d'insertion dans la vie active des diplômés issus des systèmes de passerelles entre l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.
- Capacité des observatoires universitaires.
- Nombre de promus de la formation professionnelle.
- Capacité de formation du secteur privé et de l'enseignement à distance.
- Nombre d'inscrits dans les sous-systèmes éducatifs grâce aux passerelles.

### **Description succincte du programme**

Il s'agira de créer des synergies entre les instances responsables de l'éducation secondaire et de la formation professionnelle au sein du ministère de l'éducation et de la formation (MEF), entre celles-ci et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS), ainsi qu'entre le MEF, le MESRS et le ministère de l'emploi. La coordination entre ces institutions et les associations professionnelles (entreprises) sera renforcée et systématisée. Il s'agira également spécifiquement d'encourager la réforme de l'enseignement supérieur.

Les modalités opérationnelles les plus appropriées (du point de vue du nombre et de la nature des opérations) pour atteindre les objectifs et résultats susvisés seront précisées

lors des phases d'identification et d'instruction tout en considérant l'engagement de la Commission dans des approches sectorielles en matière d'enseignement secondaire et supérieur et de formation professionnelle.

Budget CE : 65M€

## **6.4 Développement durable**

### **E) ENVIRONNEMENT-ÉNERGIE**

#### **Contexte et justification**

Malgré les efforts considérables entrepris par le pays en matière de protection de l'environnement, les effets écologiques négatifs de l'intensification de l'utilisation des ressources naturelles (eau, sols, littoral) liée au développement économique demeurent le problème environnemental majeur en Tunisie. La BM estime les coûts de dégradation de l'environnement à environ 2,1% du PIB.

Le PAV prévoit un certain nombre de mesures comme :

- soutenir les dispositions du XI<sup>e</sup> plan en matière de développement durable ;
- intégrer l'environnement dans les autres politiques sectorielles en Tunisie ;
- renforcer l'efficacité énergétique et promouvoir les sources d'énergie renouvelables ;
- promouvoir la bonne gouvernance environnementale ;
- prévenir et combattre la détérioration de l'environnement, assurer la protection de la santé humaine et encourager l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, en accord avec les engagements du sommet de Johannesburg ;
- renforcer et dynamiser la coopération sur les questions environnementales.

#### **Objectif**

En appui à la politique de développement durable de la Tunisie et comme le prévoit le PAV, ce programme d'assistance technique et d'appui institutionnel a pour objectif d'appuyer

- en matière d'environnement (i) la mise à niveau environnementale des entreprises (exportatrices) les plus polluantes ou qui ont un impact environnemental important; le secteur hôtelier, de par son influence majeure sur l'environnement et notamment sur le littoral et la mer (érosion, pollution des eaux, zones protégées) devrait également être concerné par cette mise à niveau ; (ii) la mise en œuvre du plan national sur les ressources hydriques; (iii) la gestion intégrée des déchets solides ; (iv) les actions de sensibilisation en matière d'environnement, notamment par le biais des ONG.
- et en matière d'énergie le renforcement de l'efficacité énergétique et la promotion des sources d'énergie renouvelables.

## Résultats attendus

### Mise à niveau environnemental des entreprises

- Atténuation des nuisances environnementales causées par les activités industrielles.
- Réduction de la consommation d'énergie, d'eau et d'autres matières premières dans les unités industrielles, notamment grâce aux nouvelles technologies.
- Acquisition de compétences en matière de gestion de l'environnement industriel.

### Mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources hydriques

- Amélioration de la qualité de l'eau.
- Les besoins des différents secteurs (agriculture, municipalités, industrie) sont couverts en tenant compte des ressources réelles du pays.

### Gestion intégrée des déchets solides

- Organisation assurée des filières (tenant compte du cycle de vie de la matière).
- Participation accrue du secteur privé aux activités de traitement et de valorisation des déchets.
- Appui institutionnel à l'Agence nationale de gestion des déchets en vue, notamment, des actions de communication.
- Mise en œuvre de la stratégie relative aux décharges.

La Commission finance une étude concernant le développement de la participation du secteur privé à la gestion des déchets dont les recommandations pourraient être soutenues. Dans le cadre de cette composante, une bonification d'intérêt de la BEI<sup>8</sup> ou d'autres intermédiaires financiers peut être prévue.

### Actions de sensibilisation en matière d'environnement

- Implication active des ONG environnementales dans des actions de sensibilisation.

L'identification et l'instruction de l'opération environnement tiendra compte de l'implication des autres bailleurs dans les différents sous-secteurs<sup>9</sup> et de l'exigence de parvenir à une concentration nécessaire pour garantir l'efficacité de l'opération.

### Efficacité énergétique

- Contribution à la maîtrise et de l'efficacité énergétique.

---

<sup>8</sup> Les modalités de l'appui de la BEI à la mise en œuvre de sa coopération financière avec les pays partenaires méditerranéens sont reprises à l'annexe 10.

<sup>9</sup> qui ne seront pas nécessairement tous retenus



## Indicateurs de performance

### Mise à niveau environnemental des entreprises

- Indicateurs montrant une diminution de la pollution (air, eau, sol) due aux entreprises les plus polluantes.
- Diminution de la consommation d'énergie, d'eau et d'autres matières premières.
- Participation d'un nombre accru d'entreprises aux activités d'acquisition de compétences en gestion de l'environnement industriel.

### Mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources hydriques

- Les indicateurs de qualité de l'eau montrent une nette amélioration de la qualité par rapport à la situation existante en 2006.
- Les pourcentages d'utilisation de l'eau parmi les différents secteurs sont plus équilibrés.

### Gestion intégrée des déchets solides

- Filières organisées (tenant compte du cycle de vie de la matière).
- Participation d'un nombre accru d'entreprises du secteur privé aux activités de traitement et de valorisation des déchets.
- Soutien d'un nombre accru d'actions de communication de l'Agence nationale de gestion des déchets.
- Achèvement des travaux préparatoires pour un nombre accru de décharges.

### Actions de sensibilisation en matière d'environnement

- Réalisation d'un nombre accru d'actions de sensibilisation avec la participation des ONG environnementales.

### Efficacité énergétique

- Appui institutionnel et AT aux principales agences et structures concernées.

## Description succincte du programme

Plusieurs actions pourraient être envisagées :

Le soutien à la **mise à niveau environnemental des entreprises** les plus polluantes ou qui ont un impact environnemental important pourrait cibler des secteurs spécifiques (p. ex. le tourisme, les tanneries) et viser leurs effets sur les ressources naturelles (eau, air, sol).

La mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources hydriques pourrait être appuyée par des mesures visant le renforcement des institutions chargées de la qualité de l'eau, y compris pour la délivrance des permis et les tâches de contrôle et d'inspection.

D'autres mesures pourraient soutenir les activités en faveur de la gestion optimale de l'eau par les secteurs les plus consommateurs.

La **gestion intégrée des déchets** pourrait bénéficier d'un soutien aux activités d'organisation des filières de déchets et aux activités cherchant une participation accrue du secteur privé dans le domaine considéré. Un appui institutionnel à l'Agence nationale de gestion des déchets, et en particulier à ses actions de communication, pourrait également être envisagé. Les travaux préparatoires en vue de la fermeture et de la réhabilitation des décharges sauvages et la création de décharges conformes aux normes environnementales pourraient aussi être appuyés. La participation accrue du privé engendre un potentiel de création de 150.000 emplois impliquant plus de 210 M€ d'investissement privé.

Concernant la maîtrise des sources d'énergie renouvelables et l'**efficacité énergétique**, il existe un potentiel important en Tunisie pour le développement des énergies éolienne et solaire. L'amélioration de l'efficacité énergétique des réseaux électriques et au niveau des entreprises constitue également une priorité.

Les **actions de sensibilisation** en matière d'environnement, notamment par le biais des ONG, pourraient être favorisées.

Le programme prendrait la forme d'un appui institutionnel avec assistance technique et/ou jumelages, participation à un fonds d'appui et, le cas échéant, bonification d'intérêt dans le domaine des déchets solides. Les modalités opérationnelles les plus appropriées (du point de vue du nombre et de la nature des opérations) pour répondre à cette contrainte et atteindre les objectifs et résultats susvisés seront spécifiées lors de la phase d'instruction.

Dans le cadre de l'instruction de ces programmes, on veillera à une coordination appropriée avec les États membres et principaux bailleurs. La coopération allemande notamment travaille depuis des années dans les domaines de l'environnement/énergie et dispose donc d'expériences techniques et institutionnelles importantes. La coordination s'appuiera également sur le groupe de travail sectoriel thématique « Infrastructure, environnement et ressources naturelles » présidé par l'Allemagne et coprésidé par l'Espagne.

Budget indicatif : 43 M€

## **F) RECHERCHE - INNOVATION**

### **Contexte et justification**

Depuis 1996, la Tunisie a mis en place un système national de recherche et de développement technologique constitué essentiellement de laboratoires et d'unités de recherche souvent performants en contribuant à la production des connaissances et à la

formation de compétences scientifiques hautement qualifiées. Cependant, les indicateurs de coopération scientifique internationale et d'innovation technologique restent encore en dessous des résultats stratégiquement attendus.

Ainsi, plusieurs mécanismes et mesures incitatives en matière de promotion de la coopération internationale, notamment avec l'Europe, et en matière d'innovation technologique ont été mis en place.

L'appui de la Commission pourra jeter les bases d'une coopération scientifique et technologique durable qui permettra de soutenir la création d'entreprises innovantes capables de créer de nouvelles richesses et des emplois durables et rémunérateurs pour les jeunes diplômés. Cela imprimerait aux échanges euroméditerranéens une dynamique nouvelle et contribuerait à réduire l'acuité de questions délicates comme celles de l'émigration et de la mobilité des personnes.

De plus, l'accord spécifique de coopération scientifique conclu entre la Tunisie et l'UE depuis juin 2003 constitue une étape importante dans l'évolution des liens de coopération scientifique et technologique entre les deux parties et un cadre approprié pour consolider cette coopération comme le prévoit l'article 47 de l'AA.

### **Objectifs**

- Amélioration de la participation des chercheurs tunisiens à des programmes et projets européens de recherche et d'innovation, notamment au titre du 7<sup>e</sup> programme-cadre de R&D.
- Implication des entreprises économiques tunisiennes dans les activités de recherche et d'innovation à travers des projets de partenariat avec des structures de recherche tunisiennes et européennes.
- Développement des compétences techniques et gestionnaires concernant des programmes et projets de recherche et d'innovation internationaux impliquant notamment des structures économiques.
- Amélioration de l'image de la Tunisie à l'étranger comme site compétitif pour la fabrication de produits innovants et techniquement avancés.
- Promotion du retour durable de chercheurs tunisiens dans leur pays d'origine.

### **Résultats attendus**

Consolider les progrès réalisés dans le cadre de la stratégie nationale de recherche et d'innovation, notamment en matière de coopération internationale et d'innovation technologique. À titre indicatif, les résultats attendus pourraient être les suivants :

- Amélioration des indicateurs de coopération scientifique internationale.
- Amélioration des indicateurs d'innovation technologique.
- Intensification de la coopération scientifique et technologique avec les pays européens dans les secteurs d'intérêt commun.

- Promotion de la participation tunisienne aux programmes communautaires de R&D et intégration de la communauté scientifique tunisienne dans l'espace européen de la recherche.
- Promotion de la mobilité des chercheurs tunisiens.

### **Indicateurs de performance**

- Nombre de chercheurs et de structures de recherche tunisiens participant au 7<sup>e</sup> programme-cadre de R&D.
- Nombre de structures économiques participant au 7<sup>e</sup> programme-cadre de R&D.
- Nombre de jumelages d'institutions tunisiennes avec des institutions européennes.
- Nombre de projets réalisés en collaboration entre les structures de recherche et les entreprises.

### **Description succincte du programme**

Les fonds mis à disposition par la CE dans le cadre de ce programme prendront la forme d'une assistance technique et d'activités de jumelage et serviront à mener les activités indiquées ci-dessous à titre illustratif. Une partie du budget pourra être dédiée à un exercice d'évaluation comparative concernant l'établissement d'indicateurs de coopération internationale et d'innovation technologique :

- Renforcement du point de contact national pour les programmes communautaires de R&D ; mesures adéquates de sensibilisation, de conseil et de formation spécifique à l'intention des participants potentiels.
- Activités de modernisation de l'administration de la recherche, identification des secteurs clés et recommandations pour le jumelage d'institutions. Soutien à l'interconnexion des structures de recherche.
- Développement de la politique de mobilité des chercheurs : mesures visant à encourager les chercheurs tunisiens à s'intégrer dans les réseaux européens de recherche.
- Développement de l'innovation technologique par la formation des responsables, des administrateurs d'activités et d'un groupe ciblé d'experts. Identification et recensement des besoins spécifiques en aval pour promouvoir l'innovation dans le secteur privé.

Budget indicatif : 12 M€

## **6.5 Questions transversales**

Comme lors de l'exercice de programmation antérieur, la réduction des inégalités hommes/femmes est une question qui retiendra l'attention des services de la Commission dans l'instruction des programmes de coopération. Une attention particulière sera portée à la question des droits de la femme et de l'enfant. La bonne gouvernance, les droits de l'homme, le développement durable et la protection de l'environnement sont également des questions transversales communes à tous les programmes. Les paramètres de la pauvreté feront l'objet d'un suivi.